

Séance du 8 mars 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour  | p. 22166 |
| 2) Approbation des procès-verbaux de la séance du 1 <sup>er</sup> février 2022 et de la séance extraordinaire du 11 février 2022 | p. 22166 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal   | p. 22166 |
| 4) Communications du Conseil administratif   | p. 22166 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4   | p. 22167 |

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |  |          |
|--|----------|
| 6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1621) - Ecole d'Onex-Village<br>Rénovation du préau et des jeux - Crédit de Fr. 399'000.00<br>(projet de délibération 2351A)<br><b>Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER</b>       | p. 22168 |
| 7) Création d'une fondation de droit public, approbation de ses statuts et capital de dotation de Fr. 50'000.00 (projet de délibération 2356)  | p. 22171 |
| 8) Emplacements de jeux extérieurs - Aménagement et mise en conformité - Crédit de Fr. 196'000.00<br>(projet de délibération 2358)   | p. 22178 |
| 9) Ecole de Belle-Cour – Rénovation des façades – Peintures intérieures<br>Gestion d'accès – Tableaux blancs interactifs pour les classes<br>Crédit de Fr. 290'000.00 (projet de délibération 2359)                                  | p. 22181 |
| 10) Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal – Acquisition de matériel – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 21'000.00 (projet de délibération 2354)                            | p. 22184 |
| 11) Bennes à ordures ménagères liées à des autorisations de construire – Agrandissement d'un point de récupération – Chemin des Pampres – Ecole de Belle-Cour – Crédit complémentaire de Fr. 72'000.00 (projet de délibération 2357) | p. 22186 |

**PROJETS DE MOTION**

- |  |          |
|--|----------|
| 12) Pour un espace public attractif et accueillant aux Galeries du Loup<br>(projet de motion 386)  | p. 22191 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/363 du 15 décembre 2020 "Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées" | p. 22194 |
| 14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/374 du 20 avril 2021 "Création d'une infrastructure destinée à la grimpe à Onex"  | p. 22195 |
| 15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/367 du 2 février 2021 "Aménageons le bord du Rhône"   | p. 22201 |

**AUTRES PROPOSITIONS**

- |  |          |
|--|----------|
| 16) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1623) - Révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons<br><b>Rapporteuse : Madame Zora MASE</b> | p. 22203 |
|--|----------|

- 17) Rapport de la Commission sécurité, travaux publics et voirie  
(STPV-1624) - Présentation de la nouvelle politique cantonale en  
matière de gestion des déchets  
**Rapporteur : Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO** p. 22203
- 18) Propositions individuelles et questions p. 22204

**La Présidente  
Nathalie KELLER**

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite GE/113 de Madame Cora BEAUSOLEIL  
et Messieurs Sven RITTER, Pierre-Yves TOGNAN et  
Patrick STURCHIO du 16 novembre 2021 "Délibération 2337A" p. 22209

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELEVAUX, DIOP,  
GIROUD, KELLER, MASE, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, Conseillères  
municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, D'ARCANGELO FRANCO,  
FUSCO, GAUTHIER, ISCHER, JOUAI, PALMAN, PASCHE, PASQUIER,  
PETERSCHMITT, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, Conseillers  
municipaux

Excusé-e-s : Monsieur BOYER, MOSCHELLA, TOGNAN, Conseillers municipaux  
Madame RUIZ, WICKI, Conseillères municipales

Assistent à la  
séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et  
Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

\* \* \*

**La Présidente (EVL) :** Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif  
qui vous est attribué. Je vous prie d'insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet  
sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il  
ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. Ces badges ne doivent pas quitter cette  
salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été  
régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST  
et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Madame  
Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER,  
secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance, Madame WICKI et Messieurs TOGNAN ET MOSCHELLA.

Comme d'habitude maintenant nous allons ouvrir cette séance avec un petit peu d'histoire.  
8 mars, nous allons nous téléporter il y a 105 ans, 8 mars 1917. 8 mars 1917 dans le

calendrier grégorien, je le précise parce que nous allons dans la Russie tsariste, laquelle était encore en calendrier julien.

Ce matin du 8 mars, des femmes manifestent dans la rue. Depuis 1909, elles avaient l'habitude de manifester dans la rue.. pas spécialement en Russie.. C'est parti des États-Unis où les femmes socialistes américaines sont descendues en premier dans la rue pour une international women day, demandant le droit de vote. À l'époque, il y avait guère que la Norvège qui accordait le droit de vote aux femmes.

Et puis il s'est répandu un peu dans toutes les capitales européennes et à Saint-Petersbourg aussi. Et en ce 8 mars 1917, les femmes descendent dans la rue, par pour réclamer le droit de vote parce qu'on est en pleine guerre, c'est la misère, on a faim, il fait très froid. Les femmes demandent du pain pour leurs enfants et demandent le retour de leur mari des tranchés dans les foyers.

C'est une manifestation pacifique qui ne va pas le rester. Les hommes vont arriver et l'histoire va être emportée en 5 jours. Le tsar va abdiquer. En 5 jours, le tsar Nicolas 2 est emporté. La monarchie russe est finie.

C'est un événement qui est passé aux oubliettes de l'histoire et c'est bien dommage. Il est passé aux oubliettes de l'histoire pour une raison très simple, ce jour-là il n'y avait absolument aucun dirigeant soviétique, Lénine, Trotski n'étaient pas là.

Donc évidemment, ils ont pas trouvé très smart de fêter la chute de la monarchie et puis l'arrivée des bolcheviques au pouvoir alors qu'ils n'étaient pas là. Donc l'histoire a retenu la révolution d'octobre, du 7 au 8 novembre 1917 où Trotski et Lénine ont pris le pouvoir mais ce 8 mars 1917 c'était bien les femmes qui ont ouvert la révolte qui a mené la millénaire monarchie russe à sa fin.

Sans transition, nous passons à l'ordre du jour du Conseil municipal... juste une petite chose avant. On va retrouver pour les anciens la tradition de la collation dans un moment. Et puis pour les nouveaux, vous allez connaître cette tradition éminemment agréable.

Oui, Monsieur STURCHIO ?

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. C'était juste pour excuser Madame RUIZ et Monsieur BOYER, s'il vous plaît. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Oh je les avais pas sur ma liste. Donc nous allons retrouver la tradition de la collation dans un petit moment. Tout le monde y est invité, le public compris.

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce qu'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour ?

Alors celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour, vous voulez bien lever la main, s'il vous plaît. Ok, à l'unanimité, l'ordre du jour est approuvé.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)**

### **2) Approbation des procès-verbaux de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022 et de la séance extraordinaire du 11 février 2022**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce qu'il y a des commentaires concernant les procès-verbaux de ces 2 séances ? Alors, celles et ceux qui approuvent ces procès-verbaux, lèvent la main. Merci, unanimité approbation.

**Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité présents (23 votants)**

### **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**La Présidente (EVL) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/116 " Rats dans la Cité" de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN

### **4) Communications du Conseil administratif**

**La Présidente (EVL) :** Je passe la parole à Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, bienvenue à toutes à l'occasion de cette journée internationale des femmes et à tous pour le soutien que vous accordez aux femmes en cette journée exceptionnelle.

Je commencerai par une communication concernant le souhait de certains et certaines de revoir la mise en place des tables de ce Conseil municipal dans une disposition en U comme à l'avant Covid. Le sujet a d'ailleurs été abordé lors du dernier bureau.

Le Conseil administratif en a longuement débattu, et nous tenions à vous informer que compte tenu de l'évolution incertaine de la situation pandémique, l'utilisation de cette salle par des groupes de travail de l'administration ayant besoin d'espaces, la dizaine de milliers de francs à dépenser pour la remise en place, le Conseil administratif renonce à ce changement pour le moment jusqu'à ce que la situation soit plus claire.

Bien entendu je voulais attirer encore votre attention sur les prochains spectacles onésiens. Je crois savoir qu'un certain nombre d'entre vous a profité du spectacle de Yann LAMBIEL qui aura lieu mercredi 16 et jeudi 17 mars. La salle est quasiment complète. Il y a encore un spectacle jeudi 10 avec l'artiste folk-soul Melissa LAVAUX. Et je vous invite également à vous intéresser aux spectacles des mercredis 23 et 24 mars, c'est un spectacle d'humour musical, ça sera quelque chose de très sympa avec les virtuoses. Et enfin pour ceux qui ont des enfants, le dimanche 3 avril, une récréée spectacle avec le fameux petit prince.

Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :**  
du Conseil administratif ? Ok.

Merci Madame KLEINER. Pas d'autres communications

*Arrivée de Monsieur Matthieu ISCHER à 19 heures 07*

## **5) Questions sur les points 3 et 4**

**La Présidente (EVL) :** Y'a-t-il des questions sur les points 3 et 4 ? (Silence)  
Monsieur AMBORD. C'est bon, j'appuie voilà.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste avoir une information, quand est-ce que vous pensiez rétablir, vu les risques, d'avoir la configuration qu'on avait avant Covid ?

**Mme la Maire :** Merci. Ça voudrait.. ça aurait valu la peine de le faire immédiatement mais la situation est quand même relativement incertaine donc on va attendre de voir à l'hiver comment la situation pandémique tourne. Donc probablement d'ici au mois de novembre nous remettrons le sujet sur la table.

**6) Rapport de la Commission bâtiments (BAT-1621) - Ecole d'Onex-Village - Rénovation du préau et des jeux - Crédit de Fr. 399'000.00 (projet de délibération 2351A)**  
**Rapporteuse : Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce que Madame BRAUNSCHWEIGER, rapporteur, souhaite faire un commentaire de son rapport ? Ok alors Madame KLEINER, vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Je me permets de reprendre la parole. Tout d'abord pour remercier Madame BRAUNSCHWEIGER pour son excellent rapport. Ensuite pour quelques demandes qui nous avaient été formulées lors de la commission. Donc pour mémoire, il s'agit de refaire les jeux de l'école Onex-Village et de profiter de cette occasion pour refaire également le revêtement bitumineux.

Différentes demandes nous avaient été formulées, à savoir analyser l'opportunité de créer de nouveaux aménagements perméables, de prévoir une zone potagère et d'utiliser un revêtement plus clair.

Alors la plupart des réponses vous les avez trouvées dans la délibération. Il y a un sujet sur lequel nous n'avons pas donné une suite favorable, c'est la question des corridors biologiques. Vous souhaitiez, la commission souhaitait, que des bandes herbeuses soient mises soit le long du mur de la ferme Apothéloz, soit à un autre endroit qui nous semblerait plus approprié.

Mais en fait, tant l'espace à disposition que l'ensoleillement n'est pas favorable à une telle installation et surtout le diagnostic sur les corridors biologiques qui a été fait dans le cadre d'une évaluation qui est à disposition du Conseil municipal dans CMNet. Le diagnostic qui avait été fait, il avait montré que c'était pas un habitat favorable pour aucune des espèces cibles retenues par l'étude, soit l'écureuil roux, le hérisson et le crapaud commun. Ni même qu'une liaison biologique entre les zones nodales d'habitat était existante donc on a renoncé en fait à vous proposer une amélioration de ce point de vue-là.

Par contre les améliorations qui ont été proposées par rapport au premier projet, c'est une retenue des eaux dans une fosse avec un goutte-à-goutte installé pour hydrater les arbres, une réinstallation.. un replantage d'un arbre majeur à la place de deux arbustes qui seront défailants. Et nous avons quand même pu finalement négocier avec le corps enseignant l'installation de potagers dont ils sont prêts à s'occuper.

Donc voici la délibération finale avec une légère augmentation mais qui va dans le sens de ce qui était souhaité par la commission. Merci Madame la Présidente.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Quelques questions concernant ce projet sur les aspects financiers. Donc effectivement, le premier projet qui nous a été présenté était de Fr. 380'000.00. Le rapport de Madame BRAUNSCHWEIGER indique un montant de Fr. 405'000.00 avec un certain nombre de rajouts puis là maintenant on a un projet de délibération à Fr. 399'000.00. Est-ce que c'est le bon prix ?

Vous avez dit que vous aviez déjà établi un certain nombre de devis mais qu'au vu du montant ça va faire l'objet d'une procédure AIMP. Alors est-ce que ce sont les bonnes entreprises qui vont être soumises à ce projet d'AIMP ?

Et puis, où je m'interroge c'est les discussions ont été établies avec l'association des parents sur ce projet déjà en 2021 mais j'ai pas trouvé de lignes concernant ce projet dans le plan des investissements que nous avons voté l'année dernière au mois de novembre. Est-ce qu'il y a une explication par rapport à ceci. Peut-être que Madame KAST pourra nous renseigner.

Donc quel est le juste prix ? Comment ça va se passer pour les AIMP ? Et pourquoi ce montant-là ne figure pas dans le projet des investissements 2022 ? Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Je remercie Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER pour son excellent rapport et Madame la Conseillère administrative Anne KLEINER d'avoir pris en compte les demandes exprimées par les commissaires.

À savoir un système de récupération de l'eau, de ruissellement et la proposition d'implanter un récupérateur d'eau en sous-sol permettant d'hydrater les arbres par un système de goutte à goutte, l'intégration de 3 bacs potagers de dimension de 100 cm sur 50. Il est à relever qu'une enseignante titulaire s'est montrée intéressée par la valeur pédagogique d'une telle activité et s'engage à planter et entretenir ce mini potager. Elle a aussi convaincu l'APEVO d'y collaborer, le remplacement de deux arbres malades par un arbre à grande croissance.

Avec ces compléments, le coût du projet passe donc de Fr. 380'000.00 à Fr. 399'000.00. Le MCG se réjouit de voir ce projet qui prend en compte le besoin des enfants et le développement durable de se réaliser. Merci Madame la Présidente.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. En réponse aux différentes questions de Monsieur PASQUIER, effectivement lors de la commission y'a une estimation rapide des adaptations qui avait été faite.

Lors de la commission nous étions déjà venus avec une proposition de fosse qui récupère les eaux et l'évaluation avait été un petit peu estimée.. surestimée c'est vrai. Donc le montant annoncé de Fr. 399'000.00 correspond à des devis.

Concernant l'AIMP, c'est différents intervenants qui vont réaliser ces travaux et ils vont être réalisés de gré à gré probablement avec une demande traditionnellement avec une demande de 3 devis aux différents intervenants.. aux différents mandants.

Et enfin, concernant le tableau des investissements, effectivement dans un premier temps cette demande de l'association des parents d'élèves devait être intégrée dans le fonctionnement. Et puis finalement, à l'étude de la demande, le Service exploitation s'est rendu compte que le revêtement bitumeux était passablement abîmé, que le passage des camions pour installer les différents jeux allait encore plus l'abîmer et nous a fait la proposition de le refaire. Proposition que nous vous avons soumise, c'est la raison pour laquelle finalement la demande fait l'objet d'une délibération et n'a pas été prévue au fonctionnement.

Mais Madame KAST voudra peut-être compléter ce propos. Merci Madame la Présidente.

**M. PASQUIER (PLR) :** Je remercie Madame la Maire pour ses réponses qui nous satisfont pleinement. Juste une précision, je l'ai pas vu sur le plan.. alors je sais pas si

on a la possibilité de projeter le plan sur l'emplacement ou bien nous dire où est-ce que vous allez mettre ces bacs de permaculture ?

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. En fait ce sont.. le choix a été porté sur les bacs mobiles, pour mieux répondre aux besoins des enseignants. Donc dans un premier temps on pense très probablement le mettre dans l'angle où il y a la table de ping-pong, je sais pas si vous situez ces tables de ping-pong actuellement.

Mais la question de l'ensoleillement pour les différentes plantations est assez importante, notamment ça va dépendre si l'école choisit de mettre des herbes aromatiques, de faire des plantations de légumes, donc un peu en fonction on veut leur laisser la liberté et le choix s'est donc porté sur des bacs mobiles.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame KLEINER. J'ai plus de prises de paroles demandées.. si Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Donc nous aussi nous le groupe des Verts, on soutient ce projet. On trouve qu'il répond parfaitement aux conditions écologiques et pédagogiques. Que tous les éléments dont on avait parlé pendant les commissions ont été retenus, donc on peut que féliciter pour tout ça.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO-Vert'Libéraux accepte volontiers ce projet. Merci.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste soutient et vous invite à voter ce projet sur le siège et nous remercions Anne KLEINER pour les considérations qu'elle a porté aux demandes du CM et également demande à la commission qui a été donc intégrée dans le projet dans la mesure du possible comme elle l'a expliqué. Merci beaucoup.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame BRAUNSCHWEIGER. J'ai plus de paroles demandées. Ok alors je laisse Monsieur PASQUIER nous lire les attendus de ce projet de délibération. (Lecture des attendus) Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2351A, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

À l'unanimité de 24 voix, ce projet de délibération 2351 est adopté.

**Le projet de délibération 2351A est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

Délibération 2351A dont la teneur est la suivante :

*« Vu l'offre des structures de jeux existante*

*Vu les demandes de l'association des parents d'élèves et du parascolaire*

*Vu la nécessité d'avoir des installations adaptées aux différentes tranches d'âge*



*Vu la vétusté du revêtement bitumeux du préau*

*Vu le devis des entreprises*

*Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m (et 31)*

*Vu le rapport de la Commission bâtiments BAT-1621 du 13 décembre 2021*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide:**

*à la majorité simple*

*par 24 oui sur 25 Conseillers municipaux présents*

1. *De réaliser les travaux de rénovation du préau et des jeux de l'école d'Onex-Village*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 399'000.00 destiné à ces travaux*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 399'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 399'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux »*

\* \* \*

### **7) Création d'une fondation de droit public, approbation de ses statuts et capital de dotation de Fr. 50'000.00 (projet de délibération 2356)**

**La Présidente (EVL) :** C'est un nouveau projet de délibération. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Alors nous entrons en matière. Madame KAST vous avez la parole.

**Mme KAST :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai l'immense plaisir de pouvoir vous présenter ce projet de

délibération qui représente les prémices d'un projet d'importance pour la Ville d'Onex qui est celui de pouvoir créer une nouvelle crèche, si tout va bien à la rentrée 2024.

En effet, vous l'ignorez pas et si vous l'ignoriez il y a tous les éléments explicatifs dans le rapport des Commissions réunies qui a été fait par Monsieur PRAT et que vous trouvez sur CMNet et que vous avez reçu par email toutes et tous.

Aujourd'hui nous avons un certain nombre de places d'accueil de la petite enfance, 127 places en crèche, à peu près pour Onex ça change d'une année à l'autre, mais à peu près 80 places en accueil familial de jour et une liste d'attente pour l'accueil de la petite enfance qui oscille entre 250 et 350 familles qui sont en attente d'une place pour leurs enfants.

En l'occurrence, vous vous rendez bien compte que les besoins sont toujours plus importants dans ce domaine. Ceci est évidemment dû aux évolutions sociétales et au fait que depuis maintenant un certain nombre d'années, disons en tout cas 50 ans, les femmes accèdent au marché du travail au même titre que les hommes même si les salaires eux ne sont pas encore tout à fait égaux.

Néanmoins, c'est un véritable projet d'importance pour la Ville d'Onex. Je dois vous dire que la dernière crèche qui a été créée en Ville d'Onex, j'ai réussi à retrouver le rapport, date de 2006. Donc vous voyez que, en tout cas 15 ans après, il a fallu 15 ans en tout cas pour pouvoir avoir un nouveau projet.

Ce projet est évidemment une opportunité extraordinaire pour la Ville d'Onex puisque nous avons un partenariat avec la fondation Butini, l'EMS et que dans ce partenariat celle-ci nous propose de mettre à disposition un de ces bâtiments pour accueillir cette nouvelle crèche.

Évidemment un projet comme celui-ci c'est est une opportunité qu'on n'arrive pas forcément à croiser tous les jours et je dois dire que nous avons énormément de chance que la fondation Butini soit effectivement disposée à mettre ce bâtiment à notre disposition et aux dispositions du service public.

Néanmoins, pour arriver à ce projet de crèche, il y a un processus et ce processus passe selon le Conseil administratif par la création d'une Fondation de droit public qui pourra exploiter cette crèche et qui permettra notamment de mutualiser les ressources nécessaires aux crèches onésiennes, notamment on peut penser à des ressources qui doivent être mutualisées pour bien fonctionner. On peut penser à des pools de remplacements, à la gestion de la liste d'attente et à aussi la tarification aux parents qui aujourd'hui est faite.. est unique au niveau des règles mais est faite par chacune des institutions.

Cependant, nous avons aujourd'hui 3 crèches qui sont des modèles associatifs et qui ne désirent pas être municipalisés en l'état. Et le Conseil administratif n'a pas voulu finalement casser ce qui fonctionne bien et n'a pas voulu forcer ces structures à évoluer.. en tout cas pas à une temporalité imposée.

La solution de la Fondation permet ainsi de proposer cette nouvelle crèche gérée directement par la Fondation et de mutualiser et de coordonner les ressources des crèches existantes qui elles resteront sur leur modèle associatif.

Ça a été la solution qui nous a paru la plus adéquate pour la situation de la Ville d'Onex qui permet d'avoir tout le personnel de la petite enfance au même statut d'employé. Donc c'est la société intercommunale des institutions de la petite enfance qui s'appliquera pour l'entier

du personnel, qu'il soit celui de la Fondation ou celui des crèches qui ont déjà adhéré à cette convention collective de travail.

Et ainsi nous pouvons véritablement envisager ce développement de près d'un tiers de places supplémentaires en crèche. Et je pense que c'est pas rien pour une commune comme la nôtre.

Aujourd'hui donc nous vous présentons la création des statuts de la Fondation enfin de la création de la Fondation et de ses statuts avec un programme d'action qui permettra la création de la nouvelle crèche et la gestion de celle-ci à la rentrée scolaire 2024.

Évidemment que c'est un projet d'importance, comme je vous l'ai dit, et c'est un projet.. c'est un processus que nous voulons faire avec le Conseil municipal d'examiner ses statuts, de pouvoir entendre vos propositions, de répondre à vos questions là-dessus et c'est pour ça que nous avons l'intention de vous présenter ce projet déjà au mois de février. Le Covid n'a pas rendu la tenue de ce délai possible, qu'à cela ne tienne on le présente le jour de la journée internationale des droits des femmes, ça me va très bien.

Et j'espère que vous serez tout aussi motivés et enthousiastes que l'est le Conseil administratif à aller travailler ce projet de longue haleine en examinant ses statuts en commission, on pourra répondre aussi à toutes les questions.

Je propose aussi que la Fondation Butini soit invitée à présenter le projet architectural puisque c'est elle qui mène ce projet-là. Et que notre partenariat fait qu'ils attendent impatiemment de vos nouvelles et nos nouvelles pour pouvoir avancer sur leur projet. Et qu'ils seraient très fiers de venir vous présenter ce qu'ils ont prévu pour ce bâtiment.

Et pour celles et ceux qui n'auraient pas encore compris de quel bâtiment on parle, et bien il s'agit du très beau bâtiment qui est juste là sur votre gauche en sortant, qui donne sur la place du Chêne et qui est l'ancien foyer de jour de la Fondation Butini qui serait dévolu à cette nouvelle structure d'accueil de la petite enfance.

Alors au bénéfice de ces explications tout en restant évidemment à votre disposition pour répondre à des questions si vous en avez, j'espère que vous serez motivés et enthousiastes à aller travailler ce projet en commission pour que nous puissions tenir le planning intentionnel qui serait un vote des statuts de la Fondation, si possible à la rentrée de septembre mais si vous voulez aller plus vite et le faire déjà en juin, je veux bien.

Et ainsi pouvoir après créer la Fondation dès l'année 2023, la doter dans le personnel de direction qui permettra à eux d'engager les futurs éducateurs, éducatrices et tout le personnel à crèche pour l'année 2024. Il y a un petit planning intentionnel qui est joint à l'exposé des motifs, j'espère que vous l'avez vu.

J'espère que vous accueillerez avec autant d'enthousiasme que nous ce projet et que nous pourrons avancer en sérénité et positivement sur ce projet que de nombreuses familles attendent à Onex. Merci Madame la Présidente.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme le mentionne l'exposé des motifs, 300 enfants sont en liste d'attente pour avoir une place dans une crèche onésienne.

La réalisation d'une nouvelle crèche est donc une priorité pour notre Commune. L'accord trouvé avec la Fondation Butini nous paraît particulièrement intéressant. Sa situation dans le Vieux-Village est judicieuse.

Malgré son coût important de fonctionnement, le MCG soutient pleinement la création de cette nouvelle crèche de 64 places qui répond aux besoins de la population et salue la proposition du Conseil administratif de créer une Fondation pour l'enfance qui assurera la gestion de celle-ci.

Malgré l'important et remarquable travail des comités de bénévoles assurant la gestion des crèches actuelles, ce mode de gestion par des associations atteint ces limites. Cette nouvelle Fondation pourra reprendre progressivement la gestion des autres crèches onésiennes voire des cuisines scolaires.

Le MCG estime que la création d'une Fondation de droit public qui assure la politique communale liée à l'enfance et préférable à une municipalisation comme d'autres communes le prévoit. Le MCG approuvera le crédit de Fr. 50'000.00 ainsi que les règlements de la Fondation pour l'enfance. Nous proposons de voter sur le siège. Merci Madame la Présidente.

**M. PASQUIER (PLR) :** Oui, Madame la Présidente, merci. J'aimerais réagir sur ce que vient de dire Monsieur AMBORD, si vous le permettez. Ça me paraît pas très responsable de voter ceci sur le siège.

Enfin si on veut faire le travail sérieusement, il faut suivre la recommandation du Conseil administratif et de renvoyer ce projet en commission pour qu'on prenne le temps de travailler et puis de comprendre et de recevoir également les représentants de la Fondation Butini qui nous expliquent aussi ce magnifique cadeau qu'ils souhaitent faire à la Ville d'Onex. Je pense que c'est.. il faut absolument renvoyer ce projet à la commission.

J'ai lu avec attention la présentation et puis aussi l'exposé des motifs. Il ne vous aura pas échappé qu'il y a un volet important aussi en ce qui concerne le financement, avec déjà une planification prévisionnelle sur des incidents sur le budget 2023 pour l'engagement du personnel qui sera affecté à cette Fondation de l'enfance de la Ville d'Onex.

Et puis également un budget prévisionnel sur le subventionnement du fonctionnement. Il y aura également une part qui sera demandée par la Fondation Butini sur la valeur locative d'utilisation des locaux.

La proposition que j'ai déjà formulée au bureau, je souhaite également vous faire ce soir. C'est bien entendu de renvoyer ce projet en commission. J'imagine que c'est la Commission sociale. Et s'agissant de la même magistrate, Madame KAST, on pourrait réunir ces deux commissions, la Commission finances et la Commission sociale, de manière à ce que nous puissions aborder vraiment l'ensemble dans la globalité et éviter de répéter en fait dans la période budgétaire les mêmes propos pour présenter ce projet.

Donc la proposition que je vous fais ce soir, c'est non pas les commissions.. toutes les commissions réunies mais uniquement de réunir la Commission sociale et la Commission des finances, où nous avons Madame KAST comme conseillère administrative déléguée et puis de traiter ce projet dans ces commissions réunies en mettant la planification qui nous est proposée de telle manière à les.. assez rapidement. Je vous remercie.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur PASQUIER. Une demande de renvoi en commission est faite avec une proposition d'une commission élargie, Commission sociale et Commission des finances. Madame BEAUSOLEIL vous avez la parole.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci. Le groupe des Verts accueille très favorablement ce projet et en remercie vivement le Conseil administratif pour avoir saisi l'opportunité de ce partenariat avec la Fondation Butini.

Obtenir des nouvelles places de crèche est toujours une bonne nouvelle pour la population. D'autant plus dans une dynamique qui s'appuie sur des ressources déjà existantes, ici en réutilisant un bâtiment auparavant dévolu à une autre tâche et en mutualisant des ressources telles que la cuisine par exemple, comme c'est expliqué dans le projet.

C'est un très beau projet et on se réjouit de l'étudier plus en profondeur, notamment les statuts de la future Fondation en commission et également de rencontrer la Fondation Butini, comme Madame KAST l'a évoqué. Donc on est pour le renvoi en commission. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Commission élargie ? Commission finances et sociale ? Commission sociale ?

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Commission élargie finances, ça peut être une bonne idée de proposer le projet à la Commission des finances en même temps oui.

**M. RITTER (EVL) :** Notre groupe aussi nous proposons le renvoi en commission et nous.. comme c'est une.. on ne crée pas une Fondation tous les jours, on propose aussi comme a fait le PLR, une Commission élargie sociale et finances. Merci Madame la Présidente.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Madame la Présidente. Ce que je trouve.. bon c'est vrai que c'est un très beau projet, c'est vrai que c'est quelque chose qu'on nous a présenté en Commissions réunies.

Donc je trouve regrettable qu'on refasse deux commissions.. enfin une commission presque réunie et qu'en fait dans cette commission réunie, il y avait pas la droite qui était présente et je trouve regrettable que maintenant on demande de réunir deux commissions et que ça va coûter encore des jetons de présence supplémentaires.

Donc moi je trouve qu'on devrait aller simplement en Commission sociale et puis traiter ça en Commission sociale. Parce que je ne comprends pas pourquoi on doit se réunir encore deux ou trois commissions et qu'en fait on l'avait déjà réunie cette commission donc voilà.

Donc moi je trouve que c'est.. je vous demande et le parti Socialiste vous demande de le renvoyer en Commission sociale. Voilà Madame.. Merci Madame la Présidente.

**Mme KAST :** Merci, Madame la Présidente. Concernant le renvoi en commission, je n'ai aucun problème à ce qu'on fasse une commission de ce que vous voulez élargie.

J'ai un problème mais je vous en ai déjà fait part à l'occasion d'autres projets qu'on réunisse deux commissions. Pourquoi ?.. pour simultanément. Parce que deux commissions, ça veut dire deux préavis et que fait-on si les préavis sont discordants ?

Donc j'ai aucun problème à ce qu'on fasse une Commission sociale élargie à tous les membres du Conseil municipal intéressés et plus particulièrement la commission des finances, ou une Commission des finances élargie à tous les membres du Conseil municipal intéressés et plus particulièrement ceux de la sociale.

Mais pour nous, pour l'administration, il est important de savoir quelle est la commission qui vote et qui donne le préavis. Et c'est ceci que je trouve inconfortable avec une proposition de commission ensemble. On peut pas faire une commission réunie parce que vous savez que les Commissions réunies ne peuvent pas voter, elles peuvent faire uniquement des séances d'informations.

Donc pour ma part, je n'aurais aucun problème à ce que vous renvoyez dans l'une ou dans l'autre, comme Monsieur PASQUIER l'a relevé, en tant que magistrate déléguée des deux, ça ne pose aucun souci. De toute manière, si tel n'était pas le cas, ça serait quand même la magistrate qui suit le dossier qui serait à la commission peu importe celle-ci.

Mais effectivement, je vous demande d'opter pour une commission et si effectivement il y a de la demande pour élargir, ça c'est toujours possible. Comme ça nous avons un préavis clair qui revient et nous savons qui vote en commission pour qui reviendra pour la plénière.

**La Présidente (EVL) :** Merci, Madame KAST. Alors on va faire une chose. On va voter le renvoi en commission pour commencer et si le renvoi en commission est accepté, on discutera de où on la renvoie.. à quelle(s).. si jamais.. on renvoie cette commission. Ok ?

Alors celles et ceux qui acceptent le renvoi en commissions, pressent le +. Celles et ceux qui refusent le renvoi en commission, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 21 oui et 2 non, le renvoi en commission est accepté.

**Le projet de délibération 2356 est renvoyé en Commission par 21 oui et 2 non, 1 personne n'ayant pas voté (absente de la salle) (24 votants)**

Je pense qu'on va voter maintenant sur quel type de commission, soit une Commission élargie finance et sociale soit la Commission sociale. Donc je vous propose..

**Mme KAST :** Oui je m'excuse une commission élargie n'est pas la même chose qu'une Commission sociale et finance. J'ai l'impression qu'il y a une petite confusion sur les termes, c'est ce que je voulais juste expliquer.

Une commission élargie, c'est une commission sociale élargie à tous les membres du Conseil municipal. Ce modèle ne me pose aucun problème. Ça peut être la Commission des finances élargie, ça peut être la Commission sociale élargie.

Ce que moi j'avais compris dans la proposition de Monsieur PASQUIER, c'était de faire une commission sociale et finance. Ce qui veut dire que ceux qui ne seraient pas dans l'une ou dans l'autre ne pourraient pas venir. C'est pas la même chose qu'une élargie.

Je sais pas si je me fais bien comprendre.

**La Présidente (EVL) :** Ok alors je propose..

**Mme KAST :** Cette variante de deux commissions ensemble que je n'appelle pas de mes vœux parce qu'il y aurait deux préavis.

**La Présidente (EVL) :** Ok alors je propose que Monsieur PASQUIER précise ce qu'il souhaite. Si quelqu'un souhaite prendre la parole pour donner un avis, on va voter après.

Donc soit une Commission sociale où les conseillers municipaux intéressés pourraient venir mais n'ont pas le droit de vote, soit la Commission sociale et finance où les deux ont le droit de vote, soit la Commission sociale toute seule. Je vous propose que les groupes donnent leurs avis pour ceux qui souhaitent donner leurs avis et puis ensuite on votera sur ce que vous souhaitez.

Monsieur PASQUIER, vous voulez commencer ?

**M. PASQUIER (PLR) :** Oui, Madame la Présidente. Je veux pas prolonger le débat. Je veux pas non plus crisper ce Conseil municipal. Peut-être pour Madame SCHMIDT-MESSINA lui dire que lorsqu'il y a eu la première présentation, c'était une présentation d'ordre générale.

Maintenant on va rentrer vraiment dans le vif du sujet avec l'étude des statuts, avec la définition des différents représentants qui participeront à cette Fondation. On va écouter le donateur, on va avoir un certain nombre de chiffres. On pouvait pas traiter ceux-ci dans une seule commission réunie.

Il y a un volet, ce que j'essaie de vous mettre en exergue, c'est qu'il y a un volet important qui va affecter les finances de la commune pendant de nombreuses années enfin du moment où on crée cette Fondation.

Alors il faut simplement qu'on prenne bien conscience et qu'on regarde pas seulement sur l'axe du volet social. Alors oui effectivement, il manque des places de crèche à Onex, ça tout le monde le sait. Ensuite après on connaît la situation financière de la Ville d'Onex, donc on doit aussi avoir la responsabilité et la capacité de pouvoir étudier ce projet qui est un projet important comme l'a relevé Madame KAST, aussi sous l'angle des finances sans avoir peur de traiter ceci.

Maintenant si vous souhaitez traiter uniquement la Commission sociale, il n'y a pas de problème. Nous serons avec le groupe PLR un peu les gardiens du temps sur les finances de la commune et puis nous regarderons vraiment sur cet angle financier quitte à demander un renvoi ultérieurement à la Commission des finances. On risque de perdre un peu de temps mais si vous voulez la proposition de Madame KAST va très très bien.

Que ce soit la Commission sociale qui prenne le lead sur ce projet et que s'il y a la possibilité de l'ouvrir également à celles et ceux qui sont intéressés sur ce grand projet, je peux vous assurer que la droite, Madame SCHMIDT-MESSINA, participera à ces différentes commissions qui sont réunies.

Je peux volontiers retirer ma proposition et puis avoir le renvoi à la Commission sociale en ayant bien entendu la magistrate qui nous dit qu'elle ouvrira cette commission à l'ensemble du Conseil municipal. Je vous remercie.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci. La Commission sociale élargie nous paraît une bonne option pour que si la droite cette fois souhaite être présente. Je dis la droite, je suis pas sûre que les Verts on était présent non plus, donc on vous jette pas que le pierre à vous.

Donc si voilà, si la droite souhaite être présente, elle puisse être là. Merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Madame la Présidente. En effet, vu que la commission élargie, vous avez pas pu y assister. Là maintenant, on accepte la Commission sociale élargie, comme ça vous serez pas frustrés par cette.. Vous voyez comme je suis sociale.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Au vu de ce qui a été dit, le groupe MCG va soutenir aussi le choix de la Commission sociale élargie. Merci Madame la Présidente.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Donc, comme on avait dit tout à l'heure, on va aussi soutenir cette commission élargie. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur RITTER. Est-ce que ça vaut la peine de voter ou tout le monde est d'accord sur la commission sociale élargie ? Vous voulez voter ? Ok alors celles et ceux qui acceptent la commission sociale élargie, pressent le +. Celles et ceux qui refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

À l'unanimité de 24, le projet de délibération 2356 création d'une Fondation de droit public est renvoyé en commission sociale élargie.

**Le projet de délibération 2356 est renvoyé en Commission élargie à l'unanimité des présents (24 votants)**

**8) Emplacements de jeux extérieurs - Aménagement et mise en conformité - Crédit de Fr. 196'000.00 (projet de délibération 2358)**

**La Présidente (EVL) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).

Alors le débat est ouvert. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.



**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Nous allons rester dans la thématique des enfants. À Onex, nous avons 25 places de jeux qui sont réparties entre les parcs et les préaux d'écoles.

Et chaque année, il y a des contrôles concernant ces espaces de jeux. Chaque année il y a 3 contrôles fonctionnels où il s'agit de resserrage d'éléments, on vérifie s'il y a des vis qui manquent, on remplace des pièces cassées, mal visées ou des pièces qui manquent.

Et puis une fois par année, il y a aussi un contrôle général plus approfondi. Là on vérifie l'état des piliers en bois, on démonte des pièces pour les remplacer, par exemple les balançoires et il y a un nettoyage de ces jeux.

Mais au quotidien, de manière hebdomadaire, il y a un contrôle visuel qui est fait par les employés de la voirie, principalement dans les espaces verts et dans les écoles ce sont les concierges qui s'en chargent.

Je souhaite aussi vous dire qu'il y a une distinction très claire entre l'expert qui fait les rapports et l'entreprise qui fait les réparations. Et comme c'est évoqué dans le projet de délibération, il y a un budget pour cela chaque année.

Maintenant, il y a un élément qui n'est pas forcément mentionné dans le projet de délibération et dont je voulais vous faire part. C'est la provenance des matériaux et son acheminement. Voilà j'ai mené une petite enquête. A ma demande le service a plutôt mené cette enquête. Et l'ensemble des matériaux est écologiquement neutre. Il y a un certain nombre d'éléments qui sont recyclables.

Et puis les déplacements, donc Top Jeux se déplace.. essaye aussi d'être très écologique dans son déplacement et va mettre, par exemple pour les services de contrôles, va mettre en place des vélos électriques et lorsqu'il va se déplacer avec des fourgons et bien ces fourgons sont 100% électriques aussi.

Les conseillers municipaux qui souhaitent avoir davantage d'informations sur la provenance des matériaux, j'ai des documents à votre disposition si vous souhaitez les consulter. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame YUNUS EBENER. J'ai pas de paroles demandées. Si Monsieur FUSCO.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Le MCG estime que ces travaux destinés à assurer la sécurité des usagers sont nécessaires voire indispensable. Il approuve donc le projet de délibération 2358. Les travaux à réaliser étant parfaitement décrit dans l'exposé des motifs. De ce fait, nous sommes en faveur d'un vote immédiat. Merci Madame la Présidente.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Madame la Présidente. Les places de jeux dans les parcs et dans les écoles sont très prisées par les enfants de la commune et des communes avoisinantes. La sécurité et la mise en conformité des installations des places de jeux sont une priorité pour le parti Socialiste.

En plus de cela, l'exposé des motifs est assez clair donc nous vous invitons à voter oui pour ce projet de délibération. Merci Madame la Présidente.

**M. JOUAI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts est favorable pour ce projet d'emplacement des jeux extérieurs, l'aménagement et mise en conformité, crédit de Fr. 196'000.00, projet de délibération 2358.

Je tiens à remercier Madame la conseillère administrative pour ce projet qui défend les intérêts des enfants onésiens. Je voudrais aussi ajouter que c'est très important de faire de nouveaux jeux pour que les enfants puissent en profiter et qu'on souhaite rendre attentif le Conseil municipal privilégie des matériaux locaux et durables dans la construction de ces nouveaux jeux. Merci Madame la Présidente.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Au risque de répéter ce qui a été déjà dit, pour le groupe PLR nous allons bien entendu soutenir ce projet de délibération qui est important pour le maintien et le bon entretien des infrastructures des jeux pour les enfants de la commune.

Je pense c'est aussi une des priorités, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, la nécessité d'entretenir notre patrimoine immobilier, les bâtiments mais aussi les jeux qui sont dédiés à nos enfants de la commune.

J'aimerais par là aussi remercier le Conseil administratif qui respecte parfaitement l'enveloppe qui lui a été octroyé dans le cadre du budget d'investissements puisque le montant qui figure au budget des investissements est de Fr. 200'000.00 et puis là on propose un projet de délibération de Fr. 196'000.00. Le groupe PLR est prêt à voter ce crédit sur le siège. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe ECHO-Vert'Libéraux, bien entendu, va aussi voter sur le siège. Si nous obtenons en fait la garantie que c'est bien une entreprise différente qui expertise que celle qui va obtenir le mandat d'exécution des travaux. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur RITTER. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de bien vouloir nous lire les attendus de ce projet de délibération. [Lecture des attendus]. Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2358, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

À l'unanimité par 24 voix, ce projet de délibération 2358 des emplacements de jeux extérieurs est accepté.

**Le projet de délibération 2358 est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

Délibération 2358 dont la teneur est la suivante :

*« Vu les contrôles annuels des places de jeux et les rapports y relatifs*

*Vu la nécessité d'assurer la sécurité des installations des places de jeux*

*Vu la vétusté des places de jeux dont l'entretien et la mise en conformité deviennent problématiques*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 24 oui sur 25 Conseillers municipaux présents*

1. *De remplacer l'ensemble des jeux du parc du Comte Géraud et d'effectuer les réparations et mises aux normes des places de jeux situées au parc Brot, au parc du Gros-Chêne, à la piscine d'Onex, au Centre social, à la crèche Rondin-Picotin et au jardin Robinson*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 196'000.00 destiné à ces aménagements*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 196'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux. »*

\* \* \*

### **9) Ecole de Belle-Cour - Rénovation des façades - Peintures intérieures - Gestion d'accès - Tableaux blancs interactifs pour les classes - Crédit de Fr. 290'000.00 (projet de délibération 2359)**

**La Présidente (EVL) :** C'est un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).

Alors le débat est ouvert. Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. C'est un budget de Fr. 290'000.00. C'est un montant de Fr. 290'000.00 qui vous est demandé pour rénover l'école de Belle-Cour.

L'école de Belle-Cour qui accueille.. ça y est je m'en souviens plus.. 8 classes, j'allais vous dire une bêtise.. 8 classes pour 145 élèves. Cette école doit être rénovée à peu près tous les 10 ans parce qu'elle est construite en bois et il est nécessaire d'entretenir les façades.

Le projet comporte effectivement une rénovation des façades pour éviter que nous arrivions à de la pourriture des planches de bois qui constituent ces façades. On voulait en profiter aussi pour terminer les peintures intérieures à savoir 2 classes et puis les couloirs, installer de nouveaux tableaux blancs interactifs, ça c'est une exigence du DIP alors lorsque nous allons intervenir dans les écoles, nous allons généralement maintenant vous proposer de faire cette transformation et de mettre ces nouveaux tableaux blancs.

En l'occurrence à Belle-Cour, le Service exploitation nous propose une solution pas trop onéreuse qui consiste à ne pas remplacer intégralement ces tableaux mais à coller une surface qui permet à ces projections de fonctionner. Parce que les tableaux noirs qui sont actuellement utilisés le permettent. Ça sera pas possible dans toutes les écoles mais c'est possible à Belle-Cour.

Et enfin, le Service exploitation souhaite explorer un système de gestion des accès avec clés électroniques. Les clés c'est une vraie problématique. Elles se perdent. Il y a des associations qui en ont qui peuvent aller dans des locaux qui ne leur sont pas destinés. Un système de clés électroniques permettrait de beaucoup mieux gérer ça.

Alors l'intention c'est pas d'en installer partout parce que c'est extrêmement cher mais déjà de commencer à explorer le fonctionnement dans une petite école en prévision de les installer dans la nouvelle école des Moraines du Rhône.

Donc ce projet de Fr. 290'000.00 vous est proposé pour tous ces éléments de rénovation.  
Merci Madame la Présidente.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Comme nous pouvons le lire dans l'exposé des motifs, l'école Belle-Cour a été construite en 2002. Les travaux d'entretien prévus me paraissent donc parfaitement justifiés.

Par ailleurs, il nous paraît pertinent d'évaluer sur une petite école du système d'accès électronique avant de le généraliser sur l'ensemble de nos bâtiments.

En ce qui concerne les tableaux blancs interactifs, ceux-ci deviennent l'équipement standard des classes. Il faut donc profiter des travaux prévus pour réaliser ce changement. Le MCG estime que l'entretien du patrimoine communal est une priorité. Les tableaux blancs interactifs sont une évolution logique.

Nous voterons donc le projet 2359 ce soir. Un renvoi en commission nous paraît superflu.  
Merci Madame la Présidente.

**M. GAUTHIER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Au regard de l'importance que revêt la formation pour l'avenir de notre société, l'entretien des bâtiments scolaires est une dépense nécessaire au regard du groupe Socialiste.

En ce sens, le projet de rénovation de l'école de Belle-Cour tel qui nous a été présenté en commission est abouti. Le remplacement des tableaux noirs répond aux besoins de l'école

de demain et les dépenses inscrites et les autres dépenses inscrites dans le projet de délibération répondent à la nécessité d'entretenir ces infrastructures.

Le groupe Socialise votera donc oui sur le siège à la délibération telle que proposée.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur GAUTHIER. J'ai pas d'autres prises de paroles. Je vais donc demander à Monsieur PASQUIER de bien vouloir nous lire les attendus de ce projet de délibération 2359. Merci.(Lecture des attendus). Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération 2359, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

À l'unanimité par 24 voix, ce projet de délibération 2359 pour la rénovation des façades de l'école de Belle-Cour et peinture intérieure est accepté.

**Le projet de délibération 2359 est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

Délibération 2359 dont la teneur est la suivante :

*« Vu l'état du revêtement de façade en bois*

*Vu la nécessité de faire un rafraîchissement des intérieurs du bâtiment*

*Vu l'intérêt d'expérimenter un système de gestion des accès avec clés électroniques*

*Vu les demandes du Département de l'instruction publique (DIP) pour une mise à disposition de tableaux blancs interactifs*

*Vu le devis des entreprises*

*Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

***d é c i d e :***

*à la majorité simple*

*par 24 oui sur 25 Conseillers municipaux présents*

- 1. De réaliser les travaux de rénovation de la façade en bois, des peintures intérieures et d'installer un système de gestion d'accès avec clés électroniques à l'école de Belle-Cour.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 290'000.00 destiné à ces travaux.*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 290'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 290'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.*
6. *D'attribuer au Fonds de décoration de la Ville d'Onex, lors du bouclage des comptes, un montant de Fr. 2'900.00 représentant 1% de ce crédit, selon les dispositions comptables applicables. »*

\* \* \*

**La Présidente (EVL) :** Bien nous arrivons maintenant, nous avons traité 4 sujets. Il nous reste 3 sujets à voter.. à traiter. Est-ce que vous voulez faire le streaming maintenant ou après la pause ? On fait la pause après le streaming ? Ok très bien.

**10) Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal – Acquisition de matériel – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 21'000.00 (projet de délibération 2354)**

**La Présidente (EVL) :** Il s'agit d'un nouveau projet. Qui s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Madame SCHMIDT MESSINA ? Vous vous opposez à l'entrée en matière ? Non personne ?

Alors le débat est ouvert. Monsieur AMBORD.. Ah pardon, c'est.. oui c'est un nouveau projet, j'aurais dû laisser en premier.. là j'ai fait l'ordre. Il faut rappuyer sur le bouton. Voilà vous avez la parole Madame KLEINER.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Navrée de vous couper dans votre élan, je serais brève. Les mœurs ont changé. Nous nous sommes toutes et tous mis à beaucoup plus utiliser tout ce qui est visioconférence et nous avons pu constater que suite à la Covid, nous avons proposé de suivre le Conseil municipal au public par le biais de visioconférence. Cela a été très apprécié.

Il y a également une motion des Socialistes qui a souhaité que nous étudions la possibilité de diffuser en streaming le Conseil municipal. Raison pour laquelle nous vous demandons aujourd'hui un crédit supplémentaire de Fr. 21'000.00. Cela nous permettra d'avoir un matériel léger. Nous envisageons 2 caméras et un accompagnement dans les premiers mois pour se familiariser avec ce matériel. Merci Madame la Présidente.

**M. PETERSCHMITT (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Alors le groupe des Verts se pose des questions quant à l'utilité de dépenser une telle somme sans connaître les coûts de fonctionnement du projet. Ce qui au final coûtera bien évidemment plus cher que les Fr. 21'000.00 initiaux.

De plus, nous nous demandons si ce projet est réellement nécessaire car nous ne savons pas non plus le nombre de personnes qui regardent ces vidéos. Si très peu de gens les regardent, est-il vraiment nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire ?

Il faut aussi souligner que le fait de stocker des données est mauvais pour l'environnement. Merci beaucoup.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Ce type de transmission est déjà disponible pour les séances du Grand Conseil et du Conseil municipal de la Ville de Genève depuis de nombreuses années.

Les séances du Conseil municipal de novembre et décembre 2021 ont été diffusées en direct sur YouTube et le site internet de la Ville d'Onex. Nous avons eu des retours très positifs de plusieurs habitants.

Le MCG votera ce crédit ce soir. Nous estimons que seules ces retransmissions sans coupure ni montage, garantissent l'exhaustivité et la transparence des débats. Merci Madame la Présidente.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Les interrogations qu'a exprimé le groupe des Verts nous interpellent aussi. C'est la raison pour laquelle, le groupe PLR propose de renvoyer en commission pour qu'on ait plus d'informations et qu'on puisse en discuter sereinement. On va pas faire ce débat ce soir. Ça prendrait beaucoup de temps, donc on propose un renvoi en commission. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur SUCHET. Je vous rappelle qu'un renvoi en commission a été demandé. Les groupes qui s'expriment, s'expriment sur le renvoi en commission. Madame PERROTTET.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Notre groupe ECHO-Vert'Libéraux nous trouvons ce projet pas abouti. Il n'y a que le coût de l'achat du matériel. Mais on parle pas du tout de l'utilisation de ce matériel et le coût humain que cela engendrera. C'est fini pour le moment.

**La Présidente (EVL) :** Il faut se prononcer sur le renvoi en commission.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Pardon alors, nous le renvoyons en commission. Merci.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Nous pensons que l'état ce projet de délibération est abouti et prêt à être voté. C'est pourquoi le groupe Socialiste s'oppose à un renvoi en commission.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci. Pour le groupe des Verts on souhaiterait aussi pouvoir discuter de ce projet et de sa pertinence en commission. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame BEAUSOLEIL. L'UDC s'exprime pas ? C'est le seul groupe à ne pas s'être exprimé. Ok.

Alors celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission de ce projet streaming, pressent le +. Celles et ceux qui refusent le renvoi en commission, pressent le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Pour moi par 13 oui, ce projet est renvoyé en commission. Et puis je vous propose que nous nous renvoyons tous à la pause. On se revoit dans un petit moment, dans 20 minutes.

**Le projet de délibération 2354 est renvoyé en Commission par 13 oui et 11 non (24 votants)**

PAUSE 20H06

REPRISE 20H33

**11) Bennes à ordures ménagères liées à des autorisations de construire – Agrandissement d'un point de récupération – Chemin des Pampres – Ecole de Belle-Cour – Crédit complémentaire de Fr. 72'000.00 (projet de délibération 2357)**

**La Présidente (EVL) :** C'est un nouveau projet. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Alors le débat est ouvert. Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Voilà alors nous parlons une fois de plus des bennes à ordures. Avant que j'oublie, je souhaite vous annoncer que le projet de collecte des Verjus qui était prévu et sur lequel nous avons pas mal discuté. Il y a vraiment.. il y a ce système où il faut que vous votiez et après on demande aux propriétaires pour s'ils sont d'accord de nous céder une partie de leur parcelle.

Enfin bref.. quoi qu'il en soit, vous aviez voté ce projet. Par contre les 8 propriétaires ont refusé. Donc voilà, il y a aura pas d'ouverture au reste des habitants des Verjus et c'est eux qui vont financer les deux bennes. Voilà.

Alors maintenant, concernant ce projet de délibération, dans la Ville d'Onex nous avons 8 points de récupération. Et ces 8 points de récupération sont répartis de la manière suivante : il y en a 7 dans la cité et un seul dans le secteur sud. Et il y a une certaine densification le long de la route du Grand-Lancy et nous souhaitons véritablement améliorer l'efficacité du tri.

À ce sujet, j'ai eu une discussion pendant la pause. Et c'est évident que plus on améliore le tri, moins les bennes vont déborder. Et c'est pour cela que vous avez voté ce poste d'auxiliaire de l'ilotier vert parce que c'est lui qui s'occupe de cela.



Et puis ce qu'on fait maintenant par rapport à ça, c'est qu'on regarde les points de collecte et les points de tri où le tri est moins bien fait et l'îlotier vert va se concentrer davantage autour de ces points-là pour sensibiliser les habitants par rapport au tri.

Donc en fait si une benne déborde, c'est parce que le tri est mal fait. Parce qu'il y a tout un calcul qui est fait autour du nombre d'habitants, du tri et de la grandeur de ces bennes.

Quoi qu'il en soit nous avons voté en 2019 un projet de délibération pour le point de récupération de Belle-Cour et un point de tri au Pampres. Et en fait ce qu'il s'est passé c'est.. voilà il y a eu la construction de l'immeuble du côté des Pampres sur la route du Grand-Lancy numéro 157 et le propriétaire a suivi le règlement communal. Donc il doit construire un point de collecte avec 3 bennes entièrement à sa charge. Et nous lui avons proposé d'en construire 3 autres à la charge de la Ville d'Onex pour que le reste des habitants non seulement du nouvel immeuble mais du chemin des Pampres puissent aussi profiter de ces 3 bennes que nous allons construire.

Et en fait, voilà le projet de délibération a été voté en 2019 et au moment des travaux.. alors Belle-Cour on a fait l'agrandissement, tout s'est bien passé. Et puis quand on a commencé à s'occuper de celui des Pampres comme c'était prévu, et bien on a eu une mauvaise surprise.

La mauvaise surprise c'est le terrain. On s'est rendu compte que dans cette partie-là de la commune, le terrain est meuble. C'est-à-dire qu'il s'effondre. C'est un terrain qui est gorgé d'eau, qui est pas solide et donc il faut prendre des mesures qu'on pouvait pas prévoir avant de commencer les travaux. Et en fait, il faut mettre un certain nombre de choses pour qu'on puisse installer ces bennes. Donc il faut une paroi métallique, il faut poser un appareil géophone, il faut un certain nombre d'encrages spécifiques. Et c'est pour ça qu'il y a ce projet de délibération d'un crédit supplémentaire de Fr. 74'800.00. Voilà.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai eu l'occasion à la pause d'en parler avec notre conseillère administrative, Madame YUNUS EBENER sur ce sujet.

Le groupe PLR ne s'oppose pas à la pose de nouvelles.. de nouveaux sites pour déchets. Elle s'interroge sur la pertinence de ce projet complémentaire. Dès lors que le positionnement pour y habiter de ces containers.. futurs containers va.. est dans je dirais un cul de sac où il sera difficile d'une part aux camions d'aller faire des manœuvres, il sera obligé de revenir.. de reculer dans un chemin qui a une largeur qui n'est pas immense, qui fait je crois 2m50 de large, qui est prise entre à la fois un muret et une entrée de parking sous-terrain.

Nous constatons également que dans le quartier pour y habiter d'être assidus pour trier mes déchets que beaucoup dans le quartier, viennent pas seulement des gens du quartier, viennent mettre leurs déchets que ce soit du verre, du papier ou même des ordures ménagères ou du PET qui ne sont pas nécessairement des gens qui viennent avec leurs voitures. Ils descendent la route du Grand-Lancy ou il la monte. Et peu viennent à pieds sur le site de Belle-Cour.

La question pour nous se pose aussi pour être sur d'autres projets importants en termes d'urbanisation, de savoir si ces points de dépôts tout à fait utiles, la question n'est pas de les remettre en cause, s'il faut pas avoir des pass parce qu'effectivement comme je viens de vous le dire, souvent ces points-là sont pas utilisés uniquement par les usagers ou les habitants du coin. Surtout quand ils sont sur un axe.

Je souligne également que s'agissant d'Onex Sud, c'est un nouvel emplacement tout proche du premier.. du seul site si j'ai bien compris qui se trouve être à Onex Sud, à moins de 50 mètres à pied du premier emplacement.

Dans ces conditions, le groupe PLR pense qu'il faut avoir une réflexion plus globale sur ces questions du traitement des déchets qui est une question très importante auquel nous tenons autant que les Verts sur ce sujet mais qui nécessite d'avoir une réflexion, je dirais globale notamment en utilisant des technologies aujourd'hui qui sont un peu plus évoluées et qui s'implantent peu à peu notamment sur le droit d'accès de ces sites et puis une meilleure répartition de ceux-ci.

C'est pour ça que le groupe PLR demande le renvoi en commission. Merci de votre attention.

**La Présidente (EVL) :** Merci Monsieur ABBE-DECARROUX. Le renvoi en commission est demandé, je vais demander aux groupes de s'exprimer uniquement sur le renvoi en commission. Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Depuis plusieurs années, la Ville d'Onex participe financièrement à la réalisation des points de collecte des ordures ménagères lors de la construction des nouveaux bâtiments.

Le MCG estime que la participation financière de la commune pour réaliser des points de collecte enterrés est pertinente. Celle-ci contribue fortement à l'amélioration du tri des déchets que doit s'améliorer si nous voulons éviter la taxe au sac.

Le MCG trouve qu'un renvoi en commission est superflu vu l'explication figurant sur l'exposé des motifs. Donc on s'oppose au renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

**Mme DELEVAUX (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Le crédit d'engagement pour ces travaux supplémentaires est nécessaire et le groupe des Verts est favorable et propose de voter sur le siège. Merci Madame la Présidente.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Nous étions prêts à voter sur le siège aussi mais les points soulevés par le PLR nous semblent très intéressants donc finalement nous avons aussi demandé le renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste est sensible aux arguments d'accessibilité et de sécurité pour les usagers. Toutefois nous nous opposerons au renvoi en commission vu qu'il ne s'agit que d'un crédit d'engagement complémentaire pour des travaux spéciaux qui ont déjà d'ailleurs un peu commencé vu qu'on a déjà eu des frais de plus de Fr. 10'000.00 pour l'ingénieur, etc.

Donc ce sera non au renvoi en commission, merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Je souhaite rebondir sur cette demande d'aller en commission. Je comprends vos motivations et vos préoccupations. Ceci dit il y a environ 10 ans, il y avait eu une proposition du service de faire un maillage sur l'ensemble de la Ville d'Onex et ça avait été malheureusement refusé par le Conseil municipal de l'époque.

Par contre, je prend bien note de cette volonté d'avoir une vision d'ensemble qui est tout à fait séduisante et dont avec le Conseil administratif on pourrait bien évidemment aller aussi dans ce sens-là comme ça avait été le cas il y a cela une décennie.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame YUNUSE EBENER. La parole n'est plus demandée. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. 0 pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 7 oui, le renvoi en commission est refusé. Nous pouvons donc avoir le débat. Pas de débat ? Bon.. Pardon.

**Le renvoi en commission du projet de délibération 2357 est refusé par 17 non et 7 oui (24 votants)**

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Excusez-moi. Je précise que ce quartier.. dans ce quartier il y a un immeuble de la FIVO et je pense que bah voilà on sera confronté à cette accessibilité qui posera à mon avis problème, pour le fréquenter tous les jours, pour y passer tous les jours, je vois mal un camion comme ceux.. pour pas nommer Serbeco qui passe par ici n'aura pas la place de reculer et vous avez un problème d'accessibilité de..

Alors qu'aujourd'hui les déchets dans ce quartier-là sont en tout cas pour Belle-Cour sont bien traités.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Bah je suis très content de ce que Madame YUNUS EBENER nous as appris. C'est-à-dire que les propriétaires du chemin des Verjus ont compris la situation en refusant un financement de la commune et un partage de leur point de collecte.

Ils se sont bien rendus compte que pour 8 villas si on a 246 sur un périmètre qui va jusqu'à 600 mètres de distance, ils auront un problème qui se pose déjà comme l'a expliqué Monsieur ABBE DECARROUX à d'autres endroits « d'envahissements » des déchets.

D'autant plus qu'il se situe sur le long des Verjus et c'est des gens.. des transitaires qui sont en voiture qui risquent de poser leurs déchets alors que les habitants du quartier qui auraient la possibilité de venir à pieds par exemple, seront trop éloignés.

Donc je pense heureusement que c'est refusé par les propriétaires. Mais les réflexions que j'avais amené et les questionnements que j'avais amenés lors de la dernière fois qu'on a parlé de ces questions de points de collectes persistent.

J'entends avec plaisir que le Conseil administratif va prendre en compte ces remarques pour essayer de revenir sur ce projet qui est malheureusement été refusé il y a 10 ans mais c'est parce que ça a été refusé il y a 10 que les choses n'évoluent pas et que les mentalités n'évoluent pas.

Donc.. qu'on étudie la possibilité de faire un maillage de la commune et que en respectant les directives ou les conseils du Canton puisqu'on a reçu Monsieur RAEIS y'a pas longtemps qui nous a expliqué que les distances acceptables et efficace pour un tri pertinent des déchets c'est 250 mètres à pieds.

Il faudrait un maillage qui fait que dans un périmètre de 250 mètres, si l'opportunité se présente et qu'il y a une nouvelle construction ou un aménagement, et ben qu'on installe à ce moment-là des points de collecte. Ça me paraîtrait une toute bonne idée. Donc merci en tout cas de cette ouverture à la réflexion et prendre en compte les recommandations du Canton dans le futur. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui je ne souhaite pas prolonger le débat mais je vous avouerais Monsieur SUCHET que j'ai beaucoup pensé à vous quand il y a eu la réponse des propriétaires. Et je me suis dit que vous alliez certainement vous réjouir de cette réponse.

Mais mise à part cela, j'ai juste quelques chiffres à vous communiquer par rapport aux bennes et cette peur et ce risque de débordement. Une benne pour les ordures ménagères, c'est pour 300 habitants et puis là il s'agirait donc de 2 bennes et puis c'est pas le camion de Serbeco qui passe par là parce que c'est l'ordure ménagère papier carton et les déchets. Donc voilà.

Mais quand je dis les déchets, je devrais dire donc le compost mais les ordures.. les déchets du jardin. Il y a cette distinction entre les deux. Mais c'était juste pour essayer de vous rassurer.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame YUNUS EBENER. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de bien vouloir nous lire les attendus de ce projet de délibération 2357, s'il vous plaît. [Lecture des attendus] Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération 2357 agrandissement d'un point de récupération, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 19 oui et 5 abstentions, le projet de délibération 2357 est accepté.

**Le projet de délibération 2357 est approuvé par 19 oui et 5 abstentions (24 votants)**

Délibération 2357 dont la teneur est la suivante :

*« Vu le règlement communal relatif à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets ménagers, adopté par le Conseil administratif le 5 juillet 2016*

*Vu le rapport de la Commission espaces verts et infrastructures du 6 mars 2012 sur la gestion des déchets "Point de situation – orientations futures"*

*Vu la délibération 2250 du 5 février 2019 "Bennes à ordures ménagères enterrées liées à des autorisations de construire – agrandissement d'un point de récupération chemin des Pampres - Ecole de Belle-Cour"*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 19 oui et 5 abstentions sur 25 Conseillers municipaux présents*

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 72'000.00 destiné à financer la construction du point de collecte situé au chemin des Pampres*
2. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 5 février 2019 »*

\* \* \*

**12) Pour un espace public attractif et accueillant aux Galeries du Loup (projet de motion 386)**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce que les motionnaires souhaitent s'exprimer ?  
Madame BRAUNSCHWEIGER.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci beaucoup, Madame la Présidente. Donc je vais vous présenter succinctement ce projet de motion. Donc la commune, comme vous le savez, procède actuellement à des démarches de concertation dans le cadre de la modification zone Onex-Centre approuvé en 2021 par le Conseil municipal.

Cette concertation elle a en fait pour objectif d'associer les habitants à l'amorce des métamorphoses du territoire communal à venir. Le périmètre de la modification de zone inclut notamment les Galeries du Loup, un espace structurant, sa qualité de rencontre et de passage de la Cité d'Onex.

La localisation stratégique de ce centre commercial est son principal atout, situé entre le secteur de la cité et la place des Deux églises. Malgré sa forte attractivité, fort est de constater que les espaces extérieurs autour des Galeries du Loup entravent la libre circulation des clients des différents commerces et n'encouragent pas un délassement des clients et des passants.

Les nombreux onésiens et onésiennes fréquentant cet espace méritent donc de bénéficier d'un espace convivial et accueillant pour les piétons de tout âge. Les espaces extérieurs des Galeries du Loup se trouvent à cheval sur une parcelle privée propriété du syndicat SIT et une parcelle de la Commune d'Onex, domaine public.

La Commune d'Onex étant donc en partie propriétaire des espaces extérieurs de ce centre de quartier, il semble indispensable d'adopter une posture proactive dans la requalification de cet espace.

La Ville d'Onex doit donc saisir l'opportunité que représente la modification de zone récemment adoptée afin de repenser les contours de ce lieu symbolique du vivre ensemble onésien.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au Conseil administratif d'approcher le propriétaire de la parcelle en vue d'une étude requalification des espaces précités.

Plus précisément, les invites de la motion sont les suivantes :

- entrer en contact avec le ou la propriétaire de la parcelle 927 afin de proposer un réaménagement de l'espace ouvert sur le domaine public
- d'entamer un dialogue avec les commerçants afin qu'ils soient parties prenantes du projet et soient concertés
- de cofinancer les propositions d'aménagement des espaces extérieurs sur les parcelles 927 et 1763 domaine public communal

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, j'espère que vous réservez un bon accueil à cette motion et vous invite à l'accepter sur le siège. Merci beaucoup.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Nous remercions le groupe Socialiste d'avoir l'initiative de ce projet de motion. En effet, le secteur des Galeries du Loup tant dans le bâtiment que les espaces extérieurs méritent une requalification.

Le MCG soutient cette motion. Merci Madame la Présidente.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts est favorable à cette motion et remercie le groupe Socialiste. Elle votera sur ce projet sur le siège

C'est une très bonne idée de créer un lieu qui pourrait constituer un centre pour les habitants d'Onex, surtout avec les réaménagements en cours de la place des Deux-Eglises. Nous espérons que ce centre pourra être une zone piétonne, vivante et inclusive pour la population et les commerces locaux. Merci.

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame VESELI. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur PASQUIER de bien vouloir nous lire les attendus de ce projet de motion, s'il vous plaît. (Lecture des attendus) Merci Monsieur PASQUIER. Celles et ceux qui acceptent ce projet de motion 386 pour un espace public attractif puis accueillant Galeries du Loup, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Par 17 oui, 6 abstentions et 1 non, le projet de motion 386 est adopté.

**Le projet de motion 386 est approuvé par 17 oui, 1 non et 6 abstentions (24 votants)**

Motion 386 dont la teneur est la suivante :

« Vu le Plan directeur communal, adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014

Vu le projet de modification des limites de zone N°30'208 - Création d'une zone de développement 4A (projet de délibération 2345), adopté par le Conseil municipal le 12 octobre 2021

Vu le processus de concertation en cours sur la modification de zone Onex-centre

Vu la localisation, l'attractivité des Galeries du Loup et sa forte fréquentation

Vu le nombre d'espaces de rencontre limités sur la commune

Vu la nécessité de soutenir les commerces locaux en les rendant plus attractifs

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 17 oui, 1 non et 6 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'entrer en contact avec le-la propriétaire de la parcelle 927 afin de proposer un réaménagement de l'espace ouvert sur le domaine public
2. D'entamer un dialogue avec les commerçants afin qu'ils soient partie prenante du projet et soient concertés
3. De co-financer les propositions d'aménagement des espaces extérieurs sur les parcelles 927 et 1763 »

\* \* \*

**13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/363 du 15 décembre 2020  
"Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées"**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce sujet ? Non. Ok.

**«QUESTION**

- *Quelles mesures sont mises en place pour mieux faire respecter l'interdiction de déposer des encombrants aux endroits des bennes enterrées (par exemple la pose de panneaux bien visibles informant de cette interdiction, ainsi que les lieux, dates et horaires où les encombrants peuvent être déposés, ou toute autre mesure efficace) ?*
- *Comment faire respecter les horaires de la pose des déchets dans les bennes enterrées (par exemple avec des indications plus visibles que celles en place, ou toute autre mesure efficace) ?*

\* \* \*

**RÉPONSE**

*Pour rappel, la collecte des déchets urbains est réalisée par la voirie qui assure la collecte des ordures ménagères, des déchets organiques ainsi que du papier/ carton ; la collecte des déchets recyclables est, quant à elle, déléguée par la Ville à un prestataire privé. Les différentes collectes s'organisent comme suit :*

- *collecte **par apport volontaire** des déchets recyclables en **8 points de récupération communaux***
- *collecte en **porte à porte** des ordures ménagères, du papier et des déchets organiques sur la majorité du territoire communal (465 points répertoriés), complétée par une collecte centralisée en **points de collecte**, généralement enterrés, disséminés dans la commune, sur terrains privés (15 points répertoriés)*

*Les **points de récupération communaux** sont des lieux aménagés avec des conteneurs enterrés, destinés à l'ensemble de la population. Ces points de récupération permettent de récupérer de manière sélective les déchets ménagers valorisables. Ils sont équipés de panneaux qui indiquent les jours et horaires d'ouverture et précisent que tout dépôt sauvage est interdit et punissable. Ils informent également sur les matières qui peuvent y être triées et sur le traitement qui peut être apporté aux autres déchets.*

*Les **points de collecte** sont des lieux aménagés avec des conteneurs enterrés par des privés, conformément au règlement relatif à la gestion des déchets. Ils sont destinés à des résidents d'une zone spécifique. Ces points permettent de récupérer de manière sélective les déchets ménagers, tels que les ordures ménagères, le papier et les déchets organiques. Étant situés sur des espaces privés, il appartient au propriétaire d'y apposer des supports d'information.*

*La commune est dotée d'un règlement communal relatif à la gestion des déchets, qui renseigne sur les droits et devoirs des habitants quant à l'utilisation des différents exutoires de la commune (lieux, type de déchets collectés, horaires et sanctions en cas d'infraction). Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Ville d'Onex et dans*



le dépliant "Qu'est-ce qui va où ? – le bon geste" remis à tous les nouveaux habitants, et distribué ponctuellement. Les dates et lieux de collecte sont aussi fournis chaque année à la population à travers le calendrier déchets.

Un îlotier vert vient renforcer le dispositif, avec pour mission d'informer le public sur toutes mesures relatives au tri des déchets à la source. Il entretient des contacts réguliers avec les particuliers et les concierges, et plus occasionnellement avec les entreprises. Il veille au respect de la propreté sur l'ensemble du territoire communal et peut être amené à avertir, voir amender, toute personne physique ou morale ne respectant pas le règlement relatif à la gestion des déchets, raison pour laquelle il est assermenté. Il fait également le lien entre le Service environnement & sports et le Service sécurité.

### **Conclusion**

Prévenir le dépôt illicite d'encombrants ou sensibiliser les usagers des points de collecte et points de récupération communaux à la question des nuisances sonores est une gageure pour toute entité publique, tant il est difficile de se tenir derrière chaque habitant pour lui rappeler ses devoirs. Toutefois, l'îlotier vert communal, engagé à 80%, exerce une surveillance accrue des points situés sur l'espace public et, le cas échéant, communique au Service de la sécurité les situations nécessitant des investigations. Les incivilités ne peuvent toutefois pas systématiquement donner lieu à des enquêtes approfondies de la part de la police municipale en regard des autres missions dont elle a la charge.

Par ailleurs, en complément à un axe répressif peu porteur d'une image positive et bienveillante, plusieurs études de comportement ont démontré que l'individu agit en conformité avec les comportements les plus consensuels pour recevoir l'approbation de son groupe. Par exemple, trois chercheurs, Goldstein, Noah J., Robert B. Cialdini et Vladas Griskevicius ont mené une expérience dans un hôtel. Ils ont fait augmenter fortement la réutilisation de serviettes grâce à cette phrase « 75 % des clients ayant séjourné dans cette chambre ont fait le choix de réutiliser leur serviette ». Cette approche a également été testée avec un certain succès pour le tri des déchets avec un courrier indiquant aux habitants « 90% de vos voisins trient leurs déchets ». Une opération de sensibilisation sur les points de récupération communaux s'inspirant de ce constat sera intégrée à un futur plan d'action.

*Le Conseil administratif»*

### **14) Réponse du Conseil administratif à la motion M/374 du 20 avril 2021 "Création d'une infrastructure destinée à la grimpe à Onex"**

**La Présidente (EVL) :** Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le parti Socialiste remercie chaleureusement le Conseil administratif et les services sollicités de l'administration communale pour la réponse à notre motion 374 adoptée le 20 avril de l'année dernière.

Nous sommes également d'avis que l'axe de réflexion numéro 1, à savoir l'implantation de la structure de grimpe au sein d'une aire sportive préexistante complétée par les autres propositions d'installations sportives qui figurent dans le document constitue la meilleure option pour garantir l'accessibilité des infrastructures au plus grand nombre et permettent aux citoyennes et citoyens de profiter d'installations modernes leur permettant de s'adonner librement à toutes sortes de pratiques sportives.

En agissant pour se doter d'infrastructures modernes, la Ville d'Onex fait ainsi preuve de son engagement en faveur du bien-être de ces concitoyennes et concitoyens et de la santé publique.

Enfin, nous tenons à souligner la qualité de la réponse apportée à cette motion et réitérons nos remerciements.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Je sais plus il faut que j'appuie sur le bouton ? Je voulais remercier comme mon préopinant justement la Commune pour la réponse assez détaillée. On voit qu'ils se sont penchés sur le problème.

Et pour moi, c'était quand on voit qu'on parle de la place du 150<sup>ème</sup> pour éventuellement mettre un mur de grimpe, j'en suis le premier heureux. Pourquoi ? Il y a une quinzaine d'années, j'avais demandé si c'était possible de le faire. On m'avait répondu : oh non on peut pas pour des questions de sécurité patate patate.

Je vois que maintenant ça serait possible. J'en suis donc heureux et je me réjouis de la suite que cette motion va donner pour pouvoir voter bientôt un projet d'installations pour un mur de grimpe. Je l'espère sur la place du 150<sup>ème</sup>. Merci.

#### « **MOTION** »

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe Socialiste*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*par 22 oui et 6 non*

#### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. De créer une infrastructure destinée à la grimpe en Ville d'Onex*
- 2. De mettre à disposition une salle, ou, à défaut, un emplacement extérieur sur lequel installer une infrastructure destinée à la pratique de la grimpe.*

\* \* \*

## **RÉPONSE**

*La grimpe présente de multiples bienfaits. La discipline est un vecteur de lien social, permet de dépasser ses limites et allie force mentale et physique, tout en étant ludique. L'escalade de bloc est un des volets de ce sport. Elle consiste à grimper des éléments de faibles hauteurs (généralement moins de cinq mètres) sur des sites rocheux ou des structures artificielles. Le bloc se pratique sans l'équipement classique d'assurage et les grimpeurs retombent au sol, généralement sur des tapis en intérieur ou un revêtement adapté et sécurisé en extérieur. Cette discipline est tout autant prisée que l'escalade traditionnelle, d'autant plus en milieu urbain. Ces dernières années, de multiples structures proposant du bloc ont été inaugurées. Que ce soit à travers des sociétés privées ou des installations en libre-service dans les espaces publics communaux, ces infrastructures rencontrent un franc succès et les adeptes se font de plus en plus nombreux.*

*L'avantage principal de cette discipline est que sur une seule et même structure, il est possible de retrouver différentes voies satisfaisant des niveaux variés. Enfants ou adultes, novices ou initiés, tout le monde peut y trouver son compte et cohabiter sur une seule et même infrastructure.*

*Le bloc fait partie intégrante de ces pratiques sportives non-organisées de plus en plus prisées par la population. En dehors du cadre associatif ou de l'adhésion à une structure privée, les sportifs cherchent à apprivoiser l'environnement dans lequel ils évoluent, découvrir de nouvelles pratiques et varier ces dernières, organiser celles-ci sans contraintes d'horaires, de ressources ou de classe sociale.*

### **Trois axes de réflexion :**

*La réponse à la motion 374 est réfléchiée en trois axes, parcourant les possibilités envisageables. Le premier implique la création d'une infrastructure destinée à la grimpe en Ville d'Onex et est détaillé en deux sous-points. Le second axe consiste en la mise à disposition d'une salle de gymnastique afin de pratiquer la grimpe. Pour finir, le troisième axe explore la possibilité d'utiliser les infrastructures communales existantes comme terrain de jeu pour pratiquer la grimpe.*

#### **Axe 1) Création d'une infrastructure destinée à la grimpe en ville d'Onex**

*Ce premier axe est celui qui satisferait le plus la population, de par son accessibilité en tant qu'installation en libre-service, sa variabilité en termes de difficultés et son attractivité en tant que nouvelle infrastructure sportive. Celle-ci peut d'une part être implantée au sein d'une aire sportive préexistante ou d'autre part compléter l'offre de sport et loisirs au sein d'un lieu déjà identifié comme tel en y développant un projet. Ces deux alternatives sont détaillées dans les sous-points suivants :*

##### *a) Implantation d'une structure au sein d'une aire sportive préexistante*

*La Place du 150<sup>me</sup> se prête bien à l'installation d'une infrastructure de grimpe qui ressemble à celle du parc Chuit à Lancy (voir annexe 1). Déjà équipée d'un terrain de pétanque, de tables de ping-pong et d'un terrain multisports (agorespace), l'empreinte sportive de la place se verrait renforcée. De plus, l'installation serait implantée en plein cœur d'Onex-Cité, lieu d'échanges, de partage et de rencontres. L'installation bénéficierait également de l'animation générée par le pavillon de l'association des habitants d'Onex-Cité (AHOC), gérée actuellement par Monsieur Denis PASCHE.*

Deux emplacements sont propices à accueillir cette installation sur la Place du 150<sup>ème</sup> (voir annexe 2) :

- Côté nord-ouest de l'esplanade derrière le point de récupération. La façade de l'immeuble peut constituer un complément de l'offre en y apposant des prises, si un accord est trouvé avec le propriétaire
  - Devant le parc à chien, lieu plus calme et peu utilisé. La façade de l'immeuble peut également faire office de complément de l'offre en y apposant des prises.
- b) Complément de l'offre sport et loisirs dans un lieu déjà identifié comme tel en y développant un projet

Ce sous-point implique un lieu déjà identifié comme aire de sport et loisirs. L'exemple de la Place du 150<sup>ème</sup> est à nouveau plébiscité. Cet espace à disposition de la population dispose d'une place de jeu pour les enfants et de plusieurs installations sportives. L'idée est de compléter cette offre par l'introduction d'installations en libre-service agissant sur l'équilibre physique et mental des participants. Une structure de grimpe serait l'une d'entre elles.

Ce point fait lien avec la question écrite 99 de Monsieur Ludovic BOYER, conseiller municipal du groupe socialiste, lors de la séance du 9 mars 2021. Celle-ci questionne les projets d'installations sportives, de libre accès et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne. L'introduction d'une structure de grimpe pourrait s'allier à un projet d'installation de Street workout (voir annexe 3), très prisée de la jeunesse et des initiés et accessibles dans beaucoup de communes genevoises. L'emplacement resterait à définir mais il serait préférable de pouvoir bénéficier d'une zone ombragée.

De plus, il pourrait être envisagé d'implanter un Pumptrack, qui est une véritable attraction pour les familles (voir annexe 4). Il s'agit d'un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, qui peut être utilisé avec différents équipements sportifs (vélos, trottinettes, skateboards). A cela pourrait s'ajouter une table de Teqball, nouvelle pratique très prisée de la jeunesse et encouragée par la Ville de Genève qui en a mis à disposition dans plusieurs lieux (voir annexe 5).

Pour finir, la motion 384 met à l'étude la solution innovante d'une start-up romande de partage de matériel sportif nommée BoxUp (voir annexe 6). Il s'agit de casiers, connectés à une application mobile, contenant du matériel sportif que l'on peut utiliser gratuitement. Le casier s'ouvre à l'aide d'un smartphone. Cet équipement pourrait compléter l'offre en matière de sport en accès libre dans ce projet. Les casiers pourraient contenir des ballons divers, des chaussons de grimpe, du matériel de musculation pour compléter le Street workout ainsi que des jeux pour enfant pour utilisation dans le parc. À terme, la Place du 150<sup>ème</sup> se rapprocherait de l'univers créé au "salon d'été" au parc des Franchises à Genève<sup>1</sup>. Situé en plein cœur du parc à côté des terrains de beach-volley, le "salon d'été" organise des événements et activités gratuites, mêlant installations sportives en libre accès et buvette associative. Il s'anime en fin d'après-midi et le week-end, mélangeant les populations, les classes d'âges et les genres autour d'activités variées (voir annexe 7).

Inconvénient de l'axe 1b) : ce projet nécessite une transformation importante de la Place du 150<sup>ème</sup> et occuperait un espace important sur cette dernière. Actuellement, cette place est utilisée pour accueillir des manifestations organisées par la Ville. La Place du 150<sup>ème</sup> est déjà bien utilisée entre le pavillon de l'AHOC, les habitants du quartier et les infrastructures déjà implantées.

<sup>1</sup> Plus d'informations sur le site internet du "salon d'été" : <https://salon-d-ete.ch/>

### Axe 2) Mise à disposition d'une salle de gymnastique pour pratiquer la grimpe

*Ce deuxième axe pourrait être un complément d'un des sous-points du premier axe ou sollicité comme unique infrastructure proposant de la grimpe à Onex. Beaucoup d'établissements scolaires du canton possèdent une salle de gymnastique équipée d'une paroi de grimpe (voir annexe 8). Que ce soit de l'escalade de bloc ou de l'escalade traditionnelle, les étudiants ont la possibilité de pratiquer ce sport durant l'éducation physique et des associations viennent dans certaines installations grimper en fin de journée. Après consultation du Service exploitation, il y aurait une possibilité d'habiller une paroi entière de la future salle de gymnastique des Moraines du Rhône afin de proposer un emplacement destiné à la pratique de la grimpe (voir annexe 9).*

*Inconvénient de l'axe 2) : ce type d'infrastructure rend difficile de proposer une accessibilité au public car les plages horaires d'utilisation pour les associations de grimpe ou autres seraient très restreintes, la salle étant partagée avec les autres clubs en dehors des heures scolaires.*

### Axe 3) Utiliser les infrastructures communales existantes comme terrain de grimpe

*Ce troisième et dernier axe peut également être interprété soit comme complément des deux premiers axes soit être l'unique accès à la pratique de la grimpe sur la commune d'Onex. Faire du bloc sur des façades, des murs et des structures de l'espace urbain est une variante de l'escalade. Des compétitions officielles existent même dans certains cantons suisses alémaniques. L'idée serait de redécouvrir Onex autrement, en trouvant des lignes de bloc en ville, puis de les référencer. Les grimpeurs se serviraient de fissures ou d'aspérités dans le béton, de prises liées à la conception du bâtiment, sans utiliser de prises "artificielles". Si des bâtiments publics ou privés sont escaladés, des demandes d'autorisations devront être déposées.*

*Parallèlement à cela, des prises pourraient être fixées sur des bâtiments publics communaux afin de proposer des voies de difficultés variées pour la population (voir annexe 10).*

*Inconvénient de l'axe 3) : Cela nécessite un travail important de discussion avec les propriétaires d'immeubles ou des lieux identifiés, ainsi que de veiller à ne pas perturber le voisinage si des façades d'immeubles sont investies. Il faudra également trouver des grimpeurs compétents qui pourront effectuer le travail de référencement des lignes de bloc en ville.*

### **Financement et entretien des installations :**

*Dans son projet introduisant des blocs d'escalade au parc Chuit, la Ville de Lancy a accordé un droit de superficie à la fondation Genève Montagne, organisation faitière qui chapeaute les associations actives dans le domaine de la montagne. La fondation entretient et gère ces installations sportives en libre accès. Dans son projet lancé, la Fondation Genève Montagne veut développer un centre entièrement dédié à la montagne. Selon l'axe de réflexion sollicité, il pourrait être intéressant de bénéficier de l'appui de cette dernière également.*

*Les blocs d'escalade implantés au parc Chuit ont été réalisés grâce à la Ville de Lancy par un financement participatif. Sur le site de la fondation<sup>2</sup> sont mentionnés les principaux mécènes et les différents donateurs. Un financement semblable pourrait être envisagé à Onex, les négociations devant être entamées par le Service environnement & sports.*

<sup>2</sup> Site internet de la Fondation Genève Montagne : <https://genevemontagne.ch/>

*Que ce soit avec l'appui du Club Alpin Suisse, des sociétés locales ou de généreux donateurs, cette solution pourrait diminuer l'investissement de la commune. En retour, les différents mécènes pourraient par exemple donner leur nom à une prise, voir une voie entière, selon la hauteur de leur participation. Si l'installation de blocs d'escalade matérialise le point de départ d'un nouveau projet de développement sur Onex, des synergies et financements participatifs peuvent sans doute être trouvés parmi les potentiels partenaires d'installations sportives jointes au projet.*

### **Synthèse de réflexion et recommandation :**

*La réponse à la motion 374 présente les 3 axes retraçant la réflexion du Conseil administratif. Ce dernier a exploré les différentes ressources à disposition et évalué quelle piste apportait la meilleure plus-value pour la Ville d'Onex. Aussi, un seul axe est à ce jour privilégié.*

*En effet, le Conseil administratif estime que le sous-point a) de l'axe 1 est la meilleure option, à savoir l'introduction d'un mur d'escalade à la Place du 150<sup>ème</sup>. Ce nouvel équipement constituera un premier pas vers l'implantation de plusieurs installations sportives en accès libre à Onex, à la place du 150<sup>ème</sup> ou ailleurs. Toutefois, le Conseil administratif veille à conserver un équilibre entre des parcelles de verdure disponibles pour une utilisation variée et une offre grandissante et attractive d'équipements sportifs en accès libre.*

*Le Conseil administratif complète sa recommandation en pensant à l'échelle d'une ville et non pas uniquement d'un lieu. C'est pourquoi il préconise d'accompagner l'introduction d'un mur de grimpe en Ville d'Onex à la Place du 150<sup>ème</sup> par la mise en place d'une forme de parcours de grimpe sur les bâtiments communaux à travers la ville (annexe 10).*

*Investir certaines façades en y posant des prises et modules permettra de faire lien avec la proposition au sein de la place du 150<sup>ème</sup>, amènera la population à se déplacer dans la commune pour se rencontrer et finalement, réaffectera des façades vierges en travaillant sur la durabilité du parc immobilier communal. A titre d'exemple, la Ville de Morges proposera au printemps 2022 un équipement similaire sur la façade d'un bâtiment communal.*

### **Chronologie :**

*Mars 2022 : Lancement d'un appel d'offres pour l'implantation d'un mur de grimpe à la place du 150<sup>ème</sup>*

*A la suite demande d'un crédit d'investissement*

*Le Conseil administratif»*

**15) Réponse du Conseil administratif à la motion M/367 du 2 février 2021  
"Aménageons le bord du Rhône"**

**La Présidente (EVL) :** Madame BEAUSOLEIL.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci. On remercie le Conseil administratif pour sa réponse et on est satisfaits de voir qu'on partage les mêmes ambitions pour le bord du Rhône et les mêmes préoccupations par rapport à l'accès à l'eau.

Et on se réjouit de voir les prochaines possibilités qui existent pour améliorer l'accès à l'eau aux onésiennes et onésiens. Merci.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Donc comme disait Madame BEAUSOLEIL, nous réitérons nos remerciements au Conseil administratif et à l'administration qui s'est penchée sur le projet de motion.

On les remercie aussi d'avoir pris contact avec les services compétents au Canton par rapport à cette proposition. Et nous suivrons attentivement l'étude qui doit être engagée afin d'identifier des aménagements au bord du Rhône mais directement dans l'eau que souhaite initier la commune.

Donc merci beaucoup.

« **MOTION** »

*Vu l'engouement de la population pour la baignade en été*

*Vu la proximité relative de la future passerelle du Rhône, du centre sportif des Evaux, de la cité d'Onex et de l'embarcadère d'Onex*

*Vu la volonté de la commune d'Onex de favoriser la création d'espaces de qualité*

*Vu que la construction de la passerelle amènera les machines permettant la réduction du prix d'un tel aménagement*

*Vu la beauté naturelle du site et son fort potentiel attractif*

*Vu le nombre important de baigneuses et baigneurs qui effectuent la descente du Rhône en été*

*Vu que le développement de la baignade en l'absence d'aménagements adéquats, ne propose pas un environnement suffisamment sécurisé pour les baigneurs et pour la préservation de la nature aux abords des berges*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition des groupes des Socialistes, et des Vert.e.s*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d e m a n d e**

*par 17 oui, 8 non et 2 abstentions*

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. D'étudier l'aménagement d'une plateforme au bord et sur le Rhône autour de la nouvelle passerelle piétonne afin de permettre à la population de se baigner et de se relaxer, mais aussi afin d'offrir une sortie sécurisée aux baigneurs effectuant la descente du Rhône*
- 2. D'étudier un aménagement conjoint avec la commune de Vernier qui bénéficie d'un meilleur ensoleillement à cet endroit*

\* \* \*

### **RÉPONSE :**

*Le Conseil administratif partage entièrement la préoccupation des auteur.e.s de cette motion s'agissant d'offrir aux Onésiennes et Onésiens un cadre de vie de qualité tout en valorisant les richesses environnementales présentes sur le territoire communal.*

*Conscient du nombre important de baigneuses et baigneurs qui effectuent la descente du Rhône en été et, compte tenu du réchauffement climatique, le Conseil administratif se soucie également des accès à l'eau et aux espaces de fraîcheur, qui doivent être facilités et multipliés dès qu'une opportunité se présente. Dans la lutte contre les îlots de chaleur, il est en effet indispensable de faciliter l'accès de la population à la fraîcheur du Rhône.*

*À la lumière de ce constat, les autorités ont inscrit le Rhône dans la démarche Onex - Micro-Territoires (cadrage « Rhône-Cité »), dont l'ambition est de transformer et d'animer une série d'espaces ouverts pour répondre aux enjeux et besoins nouveaux grâce à des installations éphémères légères, adaptables et flexibles (voir délibération 2344), si bien que, déjà dans le rapport de l'étude préliminaire, menée entre septembre 2020 et janvier 2021, la Ville d'Onex proposait des aménagements légers pour la baignade au bord du Rhône.*

*Or, à la suite d'échanges entre les services communaux (Services environnement et sports et aménagement) et le Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche de l'Office cantonal de l'eau, il s'avère que la réalisation d'un aménagement tel que demandé par votre conseil dans la motion 367, sur le Rhône, n'est pas envisageable car interdit à cause de la dangerosité du fleuve à cet endroit.*

*En contrepartie, afin de répondre ne serait-ce que partiellement au besoin avéré et mis en exergue par la motion, le Conseil administratif souhaite qu'une étude soit engagée afin d'identifier des aménagements potentiels au bord du Rhône, donc exclusivement hors de l'eau, parallèlement à la réflexion menée actuellement par le Service environnement et sports sur des aménagements dans les bois et dont l'ambition est de faciliter l'accès des habitant.e.s à la nature. Dans le cadre d'une telle étude, il est fondamental d'impliquer la*



*commune de Vernier. Il y aura lieu, par ailleurs, de tirer profit, dans la mesure du possible, des travaux inhérents à la construction de la future passerelle piétonne.*

Conclusion

*Les autorités communales remercient les auteur.e.s de cette motion et l'ensemble du Conseil municipal pour l'expression de son soutien à la mise en valeur des richesses naturelles présentes sur le territoire onésien, à la sensibilisation à l'importance de leur préservation et à la lutte contre les îlots de chaleur.*

*Toutefois, conformément aux directives de l'Office cantonal de l'eau et, malgré sa volonté d'offrir à la population onésienne un cadre de vie de qualité, marqué par des espaces de rencontre favorisant le lien social, accessibles, confortables et compatibles avec ses nouveaux besoins et usages, le Conseil administratif ne peut donner suite que partiellement aux demandes exprimées par votre conseil dans la motion et reviendra vers vous afin de vous communiquer plus en détail sur les possibilités de réaliser, sur le bord du Rhône, des aménagements permettant un accès facilité des Onésien.ne.s à la fraîcheur du fleuve et de la forêt.*

*Le Conseil administratif»*

**16) Rapport de la Commission urbanisme (URB-1623) - Révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons  
Rapporteuse : Madame Zora MASE**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce que Madame MASE, rapporteur, a des commentaires à faire ? non.. oui

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire. À part celui que je fais d'habitude en cas de rapport de commission.

C'est un rapport qui est non exhaustif et puis un bref résumé de la séance, très intéressante du reste. Merci.

**17) Rapport de la Commission sécurité, travaux publics et voirie (STPV-1624)  
Présentation de la nouvelle politique cantonale en matière de gestion des déchets  
Rapporteur : Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO**

**La Présidente (EVL) :** Est-ce que Monsieur D'ARCANGELO souhaite faire un rapport ? Non. (Silence)

## **18) Propositions individuelles et questions**

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai appris récemment que l'Office cantonal de la population et des migrations qui se trouve à la route de Chancy allait, si je puis dire délocaliser son service des passeports ou de tout ce qui est biométrie, vu qu'ils ont créé un centre cantonal de biométrie à Vernier.

J'aurais voulu savoir qu'elles étaient un peu les conséquences pour Onex ? Vu que ça fera des employés en moins sur la commune. Est-ce que l'État nous avait annoncé cet état de fait au Conseil administratif ? Et savoir si c'était définitif ou pas ?

Enfin si on pouvait avoir plus de raisons quant à ce départ. Merci.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, mes questions portent sur le projet du FC Servette aux Evaux.

J'aimerais savoir, s'il vous plaît, où en est le dossier du déménagement du Servette FC au parc des Evaux ? J'aimerais savoir aussi qu'en est-il de l'aspect du bus Cherpines-Evaux ? Et j'aimerais également savoir comment réagit la Commune d'Onex face aux enquêtes publiques sur la mobilité et les parkings ?

Et puis j'ai une petite question supplémentaire sur un tout autre sujet, s'il vous plaît. J'aimerais connaître le nombre de places à Onex en abris anti-atomiques ? Des places privées et des places publiques ? Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci. Au risque d'être cliché, le groupe des Verts se demande si une possibilité d'avoir une option végétarien serait possible dans le buffet ? Voilà c'est la question clichée.

Alors c'est parce qu'il y a des personnes qui sont végétariennes mais aussi pour montrer qu'il y a des repas végétariens qui sont bons et ça fait plaisir d'en avoir aussi. Merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Madame la Présidente. En fait aujourd'hui, nous sommes le 8 mars comme vous le savez c'est la journée de la femme. Et je ne sais pas pour certains d'entre vous si vous êtes au courant qu'il y a une association qui s'appelle « Univerelles » qui aujourd'hui bah en effet on a pas pu fêter la journée de la femme puisque nous avons cette séance.

Mais par contre, demain l'association « Univerelles » vous invite tous et toutes à venir à leur apéro qui se trouve à la place du 150<sup>ème</sup> à partir de 16 heures 30. Voilà vous êtes tous cordialement invités. Merci bien.

**M. PETERSCHMITT (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Alors j'aimerais savoir à combien se montent les revenus issus des publicités à but commercial pour la Commune d'Onex ? Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai 3 questions et remarques. La semaine dernière j'ai été à un enterrement au cimetière. Au moment de la

mise en terre, moment solennel qui en est, il y a un camion benne qui est venu vider le point de récupération qui est tout proche.

Les discours ont été inaudibles et j'ai trouvé ça assez désagréable. Alors comme se sont des employés municipaux qui sont sollicités pour la mise en terre, je me pose la question s'il serait possible qu'il coordonne et annonce ces moments de recueils aux opérateurs de camions bennes surtout qu'ils ne sont pas trop fréquents ?

La deuxième chose, j'ai été alpagué par une connaissance qui m'a fait remarquer qu'il y a eu des abattages d'arbres au Parc Brot, d'arbres qui ne semblent pas être malades. Il parlait de 5/6 arbres près de la station Socar et aussi d'autres le long du chemin des Laz. Pouvez-vous m'en dire plus ?

Et la troisième question, ça concerne la séance extraordinaire de mi-février. Une citoyenne qui m'a demandé pourquoi la séance extraordinaire n'était en streaming alors qu'elle voulait la suivre ? Merci.

**M. PRAT (S) :** Merci, Madame la Présidente. Je vais.. j'avais parlé au mois de décembre d'une journée de vote qui avait été assez assez compliquée.

Donc le mois de février, on est allé voter aussi et c'était le jour et la nuit. C'était tout dégagé, pas de contrôle d'identité inutile, pas de.. Et je profite de remercier aussi le Conseil administratif qui a installé une poubelle papier que j'avais demandée depuis longtemps.

Donc tout s'est bien passé. Merci beaucoup.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Il y a quelques jours je suis tombé sur une interview complètement décalé de TV Onex où l'interviewer avait l'air d'insinuer que le politique n'avait pas fait son travail dans.. pour répondre aux onésiens dans le cadre de l'abrogation du nouveau règlement.

J'étais très très étonné puisque nous avons répondu donc au référendum rapidement et le premier Conseil municipal où nous avons abrogé le nouveau règlement. Qu'est-ce qui fait foi maintenant ? C'est l'ancien règlement.

L'ancien règlement jusqu'à maintenant n'a pas fait l'objet de référendum et est tout à fait applicable. Maintenant que nous prenons du temps pour le nouveau règlement qui remplacera cet ancien règlement, je vois pas ce que ça pose comme problème.

Simplement je crois que le Conseil administratif avait répondu très justement en disant qu'il y avait dans l'ancien règlement qui est applicable actuellement que nous appliquons puisque nous avons abrogé le nouveau. Il y avait des choses encore à voir selon la LAC, c'est-à-dire la loi sur l'administration des communes. Des choses qui n'étaient pas claires.

Et il n'y a pas d'urgence. Ça fait des années que nous travaillons avec l'ancien règlement, il n'y a pas d'urgence à tout de suite voter ce nouveau règlement. Et je ne comprends pas les insinuations comme quoi on aurait pas fait notre travail.. correctement notre travail.

Peut-être qu'on peut nous reprocher au niveau municipal d'avoir peut-être pas réagit mieux pour pouvoir voter directement ce nouveau règlement mais je pense que chaque règlement et c'est pas toutes les années que l'on vote un nouveau règlement, il est bien de voir qu'il soit vraiment applicable et que ça pose de problèmes à personne.

C'est pour ça que je voulais souligner le fait que malgré les insinuations de l'interviewer, nous avons fait notre travail et l'ancien règlement est toujours applicable.

**La Présidente (EVL) :** Avez-vous une question ou une proposition ? Non.. ok. Merci Monsieur PASCHE. Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors je vais répondre à un certain nombre de questions. Volontiers si mes collègues peuvent compléter aussi et puis si vous n'avez pas de réponses satisfaisantes, les services peuvent s'en occuper pour la prochaine séance.

Alors pour répondre à la question de Madame MASE concernant les Evaux. Pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles officielles. Tout ce que je sais c'est que les services de l'État sont en train d'étudier la possibilité de la venue de FC Servette. Donc c'est au niveau de l'enquête technique.

Et il semblerait, mais voyez c'est un peu des bruits que l'on entend mais il y a rien d'officiel, il semblerait qu'on aura bientôt la réponse de l'État à ce sujet.

L'enquête sur la mobilité et le parking peut être que je vais laisser Madame.. enfin le parking Madame KAST répondre. Maintenant l'enquête sur la mobilité, on a fait une.. on a étudié cela, on en a parlé en commission aussi. Il y a eu des retours au sein de ce Conseil municipal, je vous avais dit que le Canton a un projet de mobilité douce et la Commune d'Onex est concernée par rapport à la voie verte et puis on avait aussi évoqué de développer les bandes cyclables au sein de la commune.

Et puis ça c'est un projet qui est en cours et la voie verte c'est aussi un projet qui est en cours mais là on est au niveau fédéral. Il va y avoir des subventions de la part de Berne pour cette voie-là. Donc c'est une réflexion qui est menée. Le dossier il avance. On a de temps en temps des réunions avec le Canton.

Pour vous informer des derniers projets mais qui vont certainement pas se réaliser durant cette législature peut-être la prochaine, mais l'idée du Canton c'est de faire deux flux, les plus rapides de pistes cyclables pour les vélos qui veulent aller très très vite et puis tracer. Et puis il y a la voie verte qui serait pour les vélos qui iraient plus lentement. Voilà ça c'est deux projections des discussions qu'on a eues avec le Canton récemment sur le sujet.

Maintenant Madame BEAUSOLEIL donc vous vous avez proposé végan et pas végétarien ? Ok donc on va un petit peu plus loin. Ok on prend note.

Et puis Monsieur RITTER concernant le cimetière et cet incident qui s'est passé. Alors je vais transférer ça au service.

Concernant les abattages d'arbres Parc Brot, alors oui évidemment les arbres que l'on abat.. on a souvent cette réaction de la part de la population parce que les arbres sont secs à l'intérieur. Alors à l'extérieur ils peuvent paraître en bonne forme mais en fait à l'intérieur ils sont secs et ça vaut plus la peine de les laisser pour deux raisons, la première raison c'est que ça pourrait être dangereux et puis les branches peuvent commencer à tomber et ça pourrait créer des accidents, surtout dans un parc fréquenté par des familles avec des enfants. Et puis dans un deuxième temps, c'est de dire on sait que c'est des arbres qui sont pas viables. On sait qu'il y a un changement climatique voir urgence climatique alors

l'idée c'est de renouveler la plantation d'arbres pour avoir évidemment un arbre.. pour retrouver une couronne digne de ce nom qui permet de rafraîchir et sous lequel on pourrait trouver de l'ombre. Ça prend quand même quelques années.

Et puis concernant votre question, le streaming. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu de streaming ? On a fait vraiment au mieux mais on a pas pu s'organiser pour pouvoir filmer parce que voilà les délais étaient trop courts.

Et puis je tiens à remercier Monsieur PRAT pour son retour et ces remerciements que le Conseil administratif apprécie. Voilà merci.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord je remercie Monsieur STURCHIO de nous avoir alertés sur la question de la délocalisation de l'Office de la population ou d'une partie de ces collaborateurs.

Non nous n'étions pas au courant. Nous n'avons pas été alertées sur le sujet et nous manquerons pas de demander au secteur des affaires économiques d'enquêter pour en savoir plus.

Concernant le nouveau règlement de TV Onex, merci pour votre intervention. Effectivement le travail est en cours donc si on regarde pour le futur, je vous rappelle cette commission du 21 mars qui va travailler sur le sujet et nous espérons que nous arriverons rapidement à régler cette question de façon à passer à d'autres affaires communales plus importantes. Merci.

**Mme KAST :** Merci, Madame la Présidente. Alors par rapport à la question de Madame MASE en abri PC, donc vous n'ignorez certainement pas et si c'est le cas je vous en informe. Nous fonctionnons en groupement intercommunal avec les communes de Lancy et de Confignon. Et c'est donc ce groupement intercommunal qui gère toute la question des places en abri PC.

Et qui.. donc je ne peux pas vous répondre comme ça de tête mais qui a référencé l'entier de ses places et qui est capable.. sera capable je dirais dans les prochaines semaines de dire exactement combien il y aura de places à la disposition de notre population.

Je sais ça nous permet de bénéficier notamment d'infrastructures d'abris collectifs sur l'entier des territoires des trois communes. Et ça ça peut être tout à fait bien de pouvoir mutualiser ces places-là. Vous n'ignorez peut-être pas mais les abris collectifs sont des places souvent dans des infrastructures publiques, souvent des parkings.

Et permettent de combler finalement les places individuelles qui manqueraient dans les immeubles ou dans les logements individuels de la commune ou des communes dans le cas précis vu qu'on est les trois communes ensemble.

Pour ce qui est des panneaux publicitaires, la question de Monsieur PETERSCHMITT, nous avons.. Alors si vous voulez l'année précédente en 2021, c'est 0 et en 2020 c'est 0 aussi. Maintenant puisque nous avons.. nous sommes en litige avec la société générale d'affichage depuis fin 2019, dernière année où nous avons eu des panneaux publicitaires sur la commune.

À cette époque-là, ça s'élevait à un peu moins de Fr. 99'000.00 par an de revenu moins les 10% qui reviennent au Canton puisque pour les emplacements publicitaires sur l'espace public, le Canton encaisse 10% des revenus des communes.

Alors évidemment, les deux dernières années bah les 10% de 0 ça fait 0 donc voilà. Et puis pour être tout à fait honnête avec vous, lorsque nous avons remis au concours ce marché en 2018, nous avons lancé cette procédure qui a abouti en 2019 et puis c'est à partir de ce moment-là que la société générale d'affichage à commencer à recourir contre les décisions qui attribuaient le marché à son entreprise concurrente qui s'appelle NEO Advertising pour ne pas la nommer. Puisque maintenant tout le monde sait que c'est ces entreprises qui sont en litige, je crois qu'il y a plus vraiment besoin de garder quoi que ce soit confidentiel à cet égard.

Nous avons porté au budget 2020 et 2021 un montant plus conséquent. L'offre de NEO Advertising était supérieure à ce que la SGA payait depuis de nombreuses années pour à peu près le même nombre de panneaux.

Puisque vous êtes intéressés à cette démarche, je peux vous dire que nous sommes encore en litige la société générale d'affichage. Je crois que Monsieur AMBORD m'avait posé la question au précédent municipal. Donc je vous avais répondu à un précédent municipal que nous avons réattribué enfin sur la base des offres 2019.. 18 19 je me rappelle plus exactement.. réattribué le mandat selon une autre méthode mais toujours à NEO Advertising et la SGA a re-recouru là-dessus et d'ailleurs elle remet en cause tout maintenant dans la procédure donc nous sommes pas près de revoir des panneaux sur l'espace public.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas changer sa politique tant que ce litige n'était pas terminé. Mais comme je l'avais plus ou moins laissé entendre dans la réponse que j'avais fait à Monsieur AMBORD, si la justice devait considérer que nous devons recommencer la procédure dès le début, alors nous discuterons effectivement du concept d'affichage sur le territoire de la Ville d'Onex.

Là nous sommes encore dans un.. finalement une procédure qui a commencé il y a 3 ans donc nous changeons pas de posture en cours de procédure mais nous n'excluons pas le faire suivant les résultats de celle-ci. Voilà.

Et puis.. alors le complément de réponse sur le parking des Evaux que ma collègue pense que je peux amener. Je ne suis pas sûre de pouvoir l'amener, j'ai besoin d'une petite précision Madame MASE. Quand vous parliez de l'enquête publique sur le parking, vous parliez des aménagements sur le parking des Marais qui sont en lien avec les Evaux ? Avec l'arrivée du Servette pardon.. Ou est-ce que vous parliez d'une autre enquête publique sur un autre parking notamment celui des Evaux ?

**Mme MASE (UDC) :** Parce qu'en fait ce sont des habitants qui m'ont prié de poser les questions alors je vous lis la phrase. « sachant qu'au niveau de la mobilité, l'État semble saucissonner le dossier. Comment réagit la commune face aux enquêtes publiques sur la mobilité et les parkings ? » Je n'en sais pas plus, je sais pas si c'est clair pour vous. Merci.

**Mme KAST :** Donc ma collègue Maryam YUNUS EBENER qui peut vous renseigner.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci chère Carole-Anne. Alors donc il.. concernant les parkings, ce que l'État a décidé parce qu'il est chez lui. C'est de donner environ entre 35.. je dis comme ça de tête.. entre 35 et 40 places de parc à l'académie sur le parking du Cycle des Marais.

Et puis ce qui est prévu.. tout ça c'est si l'académie vient et ce qui est aussi prévu par rapport à la mobilité douce si l'académie vient c'est qu'il y ait un bus qui s'arrête.. qui fasse un tour.. enfin qui passe par la place des Deux-Eglises qui va au Evaux, qui passe par Confignon, Bernex, qui fasse un grand tour comme ça et qui voilà.. un tour comme ça. J'espère que j'ai été assez claire.

Mais en tout cas pour Onex, voilà les places de parc et pour le bus. Et puis il y a aussi.. ça ça a été.. je me permets de le dire, ça a été il me semble, une nouvelle surprise pour Bernex. On est pas concerné mais le parking P+R s'était pas prévu et il y a aussi un certain nombre de places qui est accordé à Servette. Voilà

**La Présidente (EVL) :** Merci Madame YUNUS EBENER. Je vais clôturer cette séance non sans avoir après donner la parole aux habitants. C'est pas un débat Monsieur PASCHE, vous avez déjà eu la parole et le Conseil administratif.. c'est déjà fait.. c'est fini maintenant je suis désolée. C'est terminé. Vous pouvez poser les questions après la séance tant que vous voulez, vous pouvez discuter. Maintenant c'est terminé.

Je vais clôturer la séance non sans passer la parole aux habitants qui souhaite. Si vous souhaitez prendre la parole je vais vous demander votre nom et votre adresse s'il vous plaît et de vous lever aussi qu'on vous voit.

**La séance est levée à 21 heures 22.**

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE/113 de Madame Cora BEAUSOLEIL et Messieurs Sven RITTER, Pierre-Yves TOGNAN et Patrick STURCHIO du 16 novembre 2021 "Délibération 2337A"

### **« QUESTION »**

**Concerne :** Délibération 2337A

*Nous souhaitons connaître les actions juridiques déjà réalisées par le bureau d'avocat mandaté par l'administration onésienne, ainsi que le montant du budget de Fr. 25'000.00 voté par le Conseil municipal, dépensé à ce jour.*

*Nous remercions les Conseillères administratives pour leurs réponses.*

\* \* \*

**RÉPONSE**

À la suite de l'acceptation par votre Conseil de la délibération 2337A, le Conseil administratif a décidé, en date du 17 août 2021, de confier à l'étude Odile Halpérin Steinmann Sàrl (ci-après : OHS Avocats – CHE-199.069.314) un mandat dont l'objet consiste en l'élaboration d'une stratégie permettant de défendre les intérêts de la Ville d'Onex et de ses habitant.e.s dans le cadre du projet d'implantation de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux.

L'objectif de la commune étant d'empêcher la concrétisation dudit projet, deux avocats d'OHS Avocats travaillent, depuis début septembre 2021, sur l'élaboration d'une stratégie juridique servant à contester, sous forme de recours, une décision de l'Office des autorisations de construire (OAC – DT) qui viendrait à autoriser la DD 114'213. Pour ce faire, ces avocats collaborent de manière étroite non seulement avec les services techniques de la commune, mais également avec la défense de l'association Sauvons le parc des Evaux<sup>3</sup>, ou encore avec des associations d'importance cantonale et fédérale (p. ex. Pro Natura, WWF), ceci afin d'identifier les griefs, de coordonner les actions et d'éviter les contradictions entre acteurs partenaires.

Parallèlement, OHS Avocats a émis le 16 novembre 2021, pour le compte de la Ville d'Onex, des observations relatives à la DD 114'210, projet portant sur la « construction d'un pavillon provisoire pour des équipements sportifs » sur la commune de Confignon.

Sur les Fr. 25'000.00 votés le 22 juin 2021, Fr. 12'414.25 ont été facturés en 2021. Ce montant correspond aux honoraires d'OHS Avocats pour la période allant du 8 septembre au 22 novembre 2021.

*Le Conseil administratif »*

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER

---

<sup>3</sup> Associations fondatrices : Sauvegarde Genève, Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC), Association Sauvegarde de Bernex et Confignon (ASBEC), Association ChavazBien, Association Vieil Onex (AVO) et Association de Lancy. Statuts signés le 10 juillet 2021.